

**SAINT LOUIS ET SON
TEMPS**

Henri Wallon

**SAINT LOUIS ET SON
TEMPS**



Editions Phoenix

Collection Histoire

© Phoenix France

15 rue des Halles 75001 Paris

ISBN : 978-2-493131-12-6

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Image de couverture : *Saint Louis (Louis IX), roi de France en 1226 (1214-1270)* par Signol Emile (1804-1892) / © RMN-Grand Palais (Château de Versailles) / Gérard Blot

PREFACE

Henri Wallon, historien et homme politique français, est né le 23 décembre 1812 à Valenciennes. Notons que son petit-fils Henri Wallon né en 1879 porte le même nom que son grand-père.

Après des études de droit et un parcours à l'Ecole normale supérieure, il est reçu premier à l'agrégation d'histoire en 1834. Il devient par la suite chargé de cours au lycée Louis-Le-Grand à Paris. Très rapidement, il gagne en responsabilités en devenant docteur en lettres en 1837 et chargé de conférences à l'Ecole normale supérieure en 1838, avant de devenir agrégé à la faculté des lettres en 1840.

C'est ensuite sous le patronage de l'historien et homme politique François Guizot qu'il devient maître de conférences d'histoire ancienne à l'Ecole normale. Il intervient également en tant que professeur suppléant de Guizot à la Sorbonne de 1846 à 1849.

En termes de méthode de travail, Henri Wallon s'inscrit dans la lignée du célèbre historien Jules Michelet, et s'attache à justifier de façon rigoureuse l'ensemble des faits qu'il décrit. Peu avant d'entrer à l'Assemblée nationale, il travaille sur l'esclavage dans les colonies françaises (*De l'esclavage dans les colonies*, 1847) et dans l'Antiquité (*Histoire de l'Esclavage dans l'Antiquité*, 1848). En 1848 et après la Révolution de février, Victor Schœlcher le nomme secrétaire de la commission qui travaillera à l'abolition de l'esclavage.

Alors suppléant du député de la Guadeloupe, il devient en 1849 député du Nord. Il démissionne cependant en 1850 car il désapprouve la restriction du droit de vote aux personnes résidants plus de 3 ans dans une même commune ou canton. C'est aussi en 1850 qu'il devient membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avant d'en devenir secrétaire perpétuel en 1873.

Il devient vice-président du conseil général de la fondation de l'Œuvre des Ecoles d'Orient le 22 Novembre 1859 après la mort de Charles Lenormant, poste qu'il occupera jusqu'à la fin de sa vie.

Sous le Second Empire, il se retire de la vie politique et se dédie à l'écriture de livres d'histoire. Sont notamment régulièrement cités : *Jeanne d'Arc* en 1860, *La Vie de Notre Seigneur Jésus* en 1865, *Richard II, épisode de la rivalité de la France et de l'Angleterre* en 1864 ou encore *Saint Louis et son temps* en 1871. C'est notamment au travers de ces ouvrages que l'on comprend que l'historien est à la fois fortement attaché aux principes de la République, mais également un catholique confirmé.

La période où Henri Wallon écrit et publie son livre sur Saint-Louis est marquée par un fort engagement politique de sa part. C'est une période de sa

vie où il ne peut plus se livrer à la recherche historique autant que lorsqu'il n'était que professeur. Il ressent profondément les conséquences de l'été 1870, et en raison de ses origines, le régime impérial n'avait pas ses faveurs.

C'est en 1871 qu'Henri Wallon se réinvestit de nouveau fortement dans la vie politique, grâce à sa réélection en tant que député du Nord. L'Histoire le retient surtout pour sa proposition de loi pour l'établissement de la « République », adoptée en 1875. Il déclare « ma proposition ne proclame pas la République, elle la fait ».

L'historien devient ministre de l'Instruction publique après l'établissement définitif de la République et mène de nombreuses réformes. Il se retire cependant en 1876 car son positionnement politique est jugé trop conservateur par rapport à la majorité de l'Assemblée. Il devient ensuite doyen de la Faculté des lettres de Paris de 1876 à 1881.

C'est de retour dans ses études que Wallon publie de nouveaux ouvrages, notamment *La Révolution du 31 mai et le fédéralisme en 1793* en 1886 ; mais également des articles dans le *Journal des savants*.

Henri Wallon décède à Paris le 13 Novembre 1904, et est enterré au cimetière du Montparnasse.

Nous avons choisi *Saint Louis et son temps* de Henri Wallon en raison de la rigueur historique et de la documentation approfondie fournies par l'auteur, ainsi que de l'importance cruciale de cet homme dans la genèse de notre histoire nationale. Toutefois, et pour donner un exemple de critique de son œuvre, Henri Wallon manifeste à peine le courage de critiquer la croisade de Tunis, une entreprise mal conçue, mal préparée et mal exécutée, où Louis, contre l'avis de ses plus sages conseillers, s'engagea dans une aventure qui ne pouvait être bénéfique ni pour le royaume de France ni pour la chrétienté. Une lecture attentive et critique est donc de mise, sachant que chaque récit historique porte la teinte de son auteur.

O. Franoux

INTRODUCTION



ouis IX fut un saint sur le trône. Quelle influence le caractère du saint a-t-il eue sur la conduite du roi ? Quelle action le gouvernement d'un tel roi a-t-il exercée sur les destinées de la France ? La France, durant les siècles qu'elle a traversés et dans la suite des dynasties qui ont régné sur elles, a vu des princes de bien des natures différentes ; et sans parler des mauvais rois, elle a compté de grands cœurs, des âmes dévouées, une ou deux fois de vrais génies. Une seule fois (en ne comptant pas Charlemagne) elle a connu un saint. Il est donc intéressant de voir quelle figure il a faite parmi tant de noms fameux. Sa vie n'est pas seulement un exemple pour le chrétien : elle est un sujet de méditation pour le politique. On y verra où est la grandeur, où est la force d'une nation et sa bonne renommée. On y trouvera la justification de cette parole de l'Évangile : « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu ! Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre ! *Beati pacifici beati mites, quoniam possidebunt terram* ».

Rappelons quelle était la situation du royaume et de la royauté à l'avènement de saint Louis.

La France n'était plus ce qu'elle avait été sous Charlemagne. L'Empire, échappé aux mains des Carolingiens, avait été relevé par les princes germaniques. La royauté, dans les limites fort amoindries de l'ancienne Gaule, était échue aux Capétiens : royauté féodale, ayant ses racines dans le pays ; mais d'autres maisons établies aussi de longue date sur le sol pouvaient lui en disputer la possession. Entre ces rivales de la maison de France, le premier rang appartenait à celle de Normandie qui venait de conquérir le trône d'Angleterre (1066) ; et quand son héritage passa à la maison d'Anjou, on aurait pu se demander si cette maison n'était pas plus que les Capétiens appelée à grouper autour d'elle toute la France. Henri Plantagenet, duc d'Anjou par son père, roi d'Angleterre et duc de Normandie par sa mère, avait, par sa femme, réuni à ces provinces le Poitou, l'Aquitaine, presque tous les rivages de l'Océan, moins la Bretagne qu'un mariage donna à l'un de ses fils. Il occupait ainsi en France bien plus de pays qu'il n'en restait en propre à ceux qui s'en disaient les rois ; et à sa puissance territoriale s'était jointe après lui dans sa maison une force non moins considérable en ces temps de chevalerie : entre tous les héros de la croisade, quel prince avait brillé d'un plus vif éclat que Richard Cœur de Lion ? Mais une chose retenait l'ascendant aux Capétiens : c'était le titre de roi et le droit de suzeraineté qu'il emportait sur tous les autres ; et dès le temps de Richard, il y avait sur le trône de France un prince qui, inférieur en puissance

INTRODUCTION

et en renom militaire, n'en devait pas moins changer la situation et ramener la prépondérance là où était le droit de suzeraineté. Je veux parler de Philippe Auguste. Rival effacé de Richard dans l'expédition faite en commun pour la délivrance de la Terre Sainte (troisième croisade), il sut reprendre au retour ses avantages, surtout quand à Richard succéda son frère Jean : prince cruel, bas et avide, qui voulut s'assurer tout l'héritage de sa maison en faisant périr son neveu Arthur, duc de Bretagne, et qui par là ne fit qu'y attirer l'intervention de la France. Cité devant la cour des pairs, condamné par défaut, il vit le roi de France lui enlever la plupart des provinces qui relevaient de la couronne : Normandie, Maine, Anjou, Touraine, Poitou. Il le vit même bientôt le menacer pour son propre royaume. Excommunié, puis déposé par Innocent III, il ne garda sa couronne, offerte par le pape à Philippe Auguste, qu'en la mettant aux pieds du souverain pontife lui-même, pour la reprendre en fief de ses mains. La France avait donc reconquis son rang sur l'Angleterre, et elle maintint son indépendance à l'égard de l'Empire, lorsque Othon, qui voulait encore se croire le suzerain des rois, vint, à l'appel de Jean, attaquer Philippe Auguste à Bouvines (1214). C'est l'année où naquit saint Louis.

La royauté française victorieuse avait dès lors conquis sa place dans le monde, et un moment elle faillit dominer l'Angleterre à son tour. Jean, humilié en France, odieux dans son pays, avait dû concéder la Grande Charte à ses barons révoltés (1215) ; mais, tirant parti de sa déchéance même, il s'en était débarrassé presque aussitôt en la faisant annuler par le pape dont il était devenu le vassal. Les barons offrirent le trône à Louis, fils de Philippe Auguste, et Philippe, tout en évitant de se compromettre lui-même auprès du Saint-Siège, souffrit que son fils acceptât (1216) : on mettait en avant les droits, primés par beaucoup d'autres, que la jeune femme du prince, Blanche de Castille, tenait de Henri II, son aïeul maternel. Ainsi l'héritier du trône de France devenait roi d'Angleterre ; et l'on pouvait prévoir le jour où les deux couronnes seraient unies sur la même tête. Cet avenir peu souhaitable pour chacun des deux pays ne devait pas se réaliser. La mort de Jean, qui semblait débarrasser Louis d'un rival, ne fit que lui en susciter un autre plus dangereux. Les barons anglais avaient déjà eu le temps de songer au péril qu'il y avait à mettre sur le trône un prince venu en Angleterre avec tant d'autres barons désireux de s'y établir autour de lui ; et les libertés stipulées par la Grande Charte ne leur paraissaient pas bien garanties sous un roi qui pourrait se croire roi d'Angleterre par la conquête. Le fils de Jean, un enfant, leur offrait l'avantage de maintenir leur dynastie nationale et de garder le pouvoir entre leurs mains. Aussi les défections ne tardèrent-elles pas à réduire, au profit du jeune Henri III, le parti de Louis, qui ne fut plus que le parti de l'étranger. Louis se rembarqua,

restituant au prince anglais ce qu'il avait conquis en Angleterre, et promettant même d'intervenir auprès de son père pour lui faire rendre ce que Jean avait perdu en France (traité de Lincoln, 1217) : promesse qui pouvait être tenue par le prince sans qu'on pût craindre en France qu'elle fût suivie d'effet dans les conseils du roi.

A la mort de Philippe Auguste (14 juillet 1223), la maison royale était maîtresse directement de la meilleure partie de la France du nord et du centre, et suzeraine incontestée de tout le reste, dans les bornes que lui avait marquées en 843 le traité de Verdun : au sud la Méditerranée et les Pyrénées (moins la basse Navarre et le Roussillon) ; à l'ouest l'Océan ; au nord et à l'est l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône (moins le Lyonnais et le Vivarais, où l'Empire avait étendu les prétentions qu'il gardait sur les pays situés en deçà de cette grande ligne) ; et un événement qui, sans procéder de l'action du roi, n'en est pas moins l'un des principaux de son règne, avait préparé l'extension du domaine royal dans le Midi : je veux parler de la croisade des Albigeois.

Pour nous réduire à ce qu'il en faut connaître avant d'en voir le dénouement sous saint Louis, rappelons qu'une hérésie manichéenne, à ce qu'il semble, transférée, on ne sait comment, en Bulgarie et en Hongrie, et de là répandue dans l'Allemagne du Sud et dans l'Italie du Nord, avait pénétré de l'Italie dans le midi de la France, notamment dans le diocèse d'Albi : d'où le nom d'Albigeois donné à ces sectaires. Eux-mêmes s'appelaient Cathares ou « purs », nom grec qui marque bien l'origine byzantine de l'hérésie. Ils prétendaient revenir aux coutumes de la primitive Église, et, se faisant de la richesse et des vices d'une partie du clergé un moyen d'attaque contre lui, ils entraînaient les populations et avaient trouvé faveur auprès des seigneurs qui voulaient se soustraire à l'empire de l'Église ou convoitaient ses biens.

Dès le douzième siècle, la papauté s'était efforcée de combattre le mal par des missions, mais sans résultat. Saint Bernard lui-même y avait échoué. Innocent III reprit l'œuvre commencée, et grâce au concours de l'évêque d'Osma, Diego, et de son acolyte Dominique, l'entreprise eût réussi peut-être, si l'excommunication du comte de Toulouse par le légat Pierre de Castelnau, et le meurtre du légat par un chevalier qui voulait venger ainsi son seigneur (1208), n'eût entraîné dans les voies de la guerre. La croisade fut prêchée contre les Albigeois, et une troupe nombreuse de pèlerins et de seigneurs, notamment le duc de Bourgogne et Simon comte de Montfort, accoururent par plusieurs chemins vers le Midi, attirés par des indulgences qui se pouvaient gagner avec si peu de peine, et tant de profit par surcroît.

INTRODUCTION

Deux périodes, séparées par le concile de Latran (1215), précèdent l'intervention directe de la France dans cette guerre. Dans la première les croisés l'emportent ; dans la seconde ils sont à la veille d'être vaincus.

D'abord, le comte de Toulouse menacé de tous les côtés, et ne trouvant d'appui ni auprès du roi de France ni auprès de l'empereur Othon, cède et signe tout ce que l'on veut (15 juin 1209). La croisade eût été prévenue si Raymond Bérenger, vicomte de Béziers et de Carcassonne, n'eût refusé de plier : il y perdit ses villes et seigneuries qui furent données à Simon de Montfort (novembre 1209). Un homme du Nord est ainsi établi dans le Midi : mais il est seul au milieu de toutes les haines du pays, et il aurait succombé si une nouvelle excommunication, lancée contre Raymond VI, n'eût renouvelé la croisade. La lutte cette fois promet d'être plus égale. Le comte de Toulouse, attaqué par le Nord, trouve au Midi un puissant auxiliaire : le roi d'Aragon, vainqueur des Almohades à la grande journée de Tolosa (16 juillet 1212). Mais ce prince est vaincu et tué à la bataille de Muret (12 septembre 1213), et sa défaite entraîne la ruine de Raymond VI. Le concile de Latran vient clore cette période et paraît mettre fin à la guerre. L'hérésie est condamnée et comme dépossédée, exterminée par la substitution des vainqueurs aux vaincus. Simon de Montfort joint à ses précédentes acquisitions celle du comté de Toulouse. Le fils de Raymond VI, qui a abdiqué, ne retient que le marquisat de Provence (entre la Durance et l'Isère) : à quoi le pape ajoute, par un don bénévole, le comtat Venaissin comme fief du Saint-Siège (1215).

Rien n'est fini pourtant. La haine contre Simon de Montfort s'est accrue avec ses possessions et sa fortune. Le jeune Raymond VII entre en scène (1216). Toulouse, qui frémit sous le joug, réussit enfin à lui ouvrir ses portes (13 septembre 1217), et Simon, qui vient l'y assiéger, périt tué d'un coup de pierre (25 juin 1218).

Cet événement, qui semblait ruiner l'œuvre de la croisade dans le Midi, allait lui donner un plus redoutable soutien. Amaury, fils de Simon, fait appel, non plus seulement au pape, mais au roi de France. D'abord il ne fait qu'invoquer son secours, et ce secours insuffisant faillira le compromettre davantage. Philippe Auguste n'intervient pas lui-même : il se contente d'envoyer son fils. Louis, rejoignant Amaury de Montfort, prend Marmande et met le siège devant Toulouse, mais il est contraint à le lever au bout de deux mois (1er août 1219) : marque d'impuissance qui fait perdre à Amaury presque toutes les villes dont il avait encore la possession. Béziers même, imitant Toulouse, reçoit le jeune Trencavel, le fils de son ancien seigneur ; Amaury ne retient que Carcassonne, Agde et Narbonne. C'est alors que, désespérant de sa cause, il offre de la remettre, avec tous ses droits, aux mains du roi (1222).

Cette offre que Philippe Auguste, malade et mourant, ne put accueillir pour lui-même, allait être acceptée de son fils.

Louis VIII pourtant, aux débuts de son règne (1223), avait porté ses vues d'un autre côté ; et il eût mieux fait d'y persister, car c'était encore la voie la plus sûre pour aller à Toulouse. Il voulait reprendre aux Anglais ce qui leur restait de possessions au delà de la Loire. Au traité de Lincoln, il est vrai, il avait promis d'intercéder auprès de son père pour leur faire restituer tout ce qu'ils avaient perdu, même en deçà. Le fit-il ? Devenu roi, la chose semblait toute faite : il n'avait qu'à vouloir. Mais il ne s'en souciait pas plus que Philippe son père. Il prétendait, d'ailleurs, que le roi d'Angleterre avait violé le traité.

Henri III pouvait bien réclamer l'exécution de la promesse, il n'était pas en mesure de l'exiger. Entre lui et ses barons il y avait défiance réciproque et dans une telle situation, il avait bien plus à souhaiter de prolonger la trêve que de la rompre. Ce fut Louis VIII qui la dénonça. Il entra dans le bas Poitou : rien n'avait été fait pour mettre le pays en défense. Niort se rendit ; la Rochelle même, n'étant pas secourue, dut capituler (3 août 1224) ; et l'exemple de cet abandon décida tout le pays jusqu'à la Garonne à se soumettre. L'Aquitaine aurait sans doute subi le même sort et Bordeaux aurait été contraint de suivre l'exemple de la Rochelle, malgré la présence de Richard, frère de Henri III, si le roi ne s'était laissé détourner ailleurs. Il se détourna vers l'Albigeois.

Amaury était près de succomber. Le pape, craignant de voir dans sa chute le triomphe de l'hérésie, pressait vivement Louis de répondre à l'appel qui lui était fait. Dans un concile (Bourges) où l'on assigna Raymond et Amaury, Raymond fut excommunié, et Louis accepta enfin, avec la succession d'Amaury, la direction de la croisade (novembre 1225). Le lieu de réunion de tous les croisés était fixé à Lyon. Ils descendirent par la rive gauche du Rhône (bien que ce fût terre d'Empire), la rive gauche offrant seule une plaine convenable à la marche d'une armée. Ils comptaient repasser le fleuve à Avignon qui avait consenti au passage ; mais quand la première troupe des croisés eut traversé la rive, les habitants eurent peur et fermèrent leurs portes à tout le reste. Ils ne leur concédaient qu'un passage étroit le long du rocher sur lequel s'élève encore aujourd'hui la terrasse du palais des papes. Du pied de l'arche ils auraient dû sans doute gagner le tablier du pont par des échelles. Ce procédé, qui eût fait défiler l'armée sous les créneaux des murailles et comme à la merci des habitants, ne convint pas au roi. Il voulut passer avec toute son armée par la ville et assiégea la place (10 juin 1226). Elle finit par capituler (10 septembre). Mais on avait perdu un temps précieux, et plusieurs pouvaient regretter de s'être obligés à rester au delà des quarante jours de leur service féodal jusqu'à la fin de la guerre. Le jeune comte de Champagne, qui n'était

INTRODUCTION

pas engagé, partit sans plus attendre. Déjà pourtant presque tout le pays s'était soumis depuis le Rhône jusqu'à quatre lieues de Toulouse, lorsque des maladies se déclarèrent parmi les troupes. Le roi lui-même en fut atteint, et il y succomba dans la ville de Montpensier, le 8 novembre 1226.

Quoique ayant en partie réussi, cette campagne contre les Albigeois avait été fatale à la France : elle avait détourné Louis VIII de son expédition contre Henri III ; elle l'avait arrêté au milieu de ses conquêtes, lorsqu'il venait de prendre la Rochelle, et qu'il pouvait espérer de se faire ouvrir les portes de Bordeaux. Bordeaux pris, le roi ne se fût certes pas trouvé en moins bonne position pour menacer Toulouse. L'expédition fut donc dommageable à ce point de vue ; elle le fut, à un autre titre encore, bien davantage, puisqu'elle coûta à la France la vie du roi. Or la mort du roi, en laissant, pour la première fois depuis Hugues Capet, le trône à un enfant, pouvait mettre en péril l'œuvre poursuivie depuis plus de deux siècles. Constatons, au moment où la question se pose, la situation respective du roi et des barons : ce sera donner le tableau de la France à l'avènement de saint Louis.

I. DOMAINE ROYAL

Le roi possédait directement l'Île de France et l'Orléanais (comtés de Paris, de Melun, d'Orléans), qui constituaient le patrimoine des premiers Capétiens ; le Gâtinais (Château-Landon), le Vexin français (rive gauche de l'Epte), la vicomté de Bourges, acquis par Philippe Ier ; la seigneurie de Montlhéry et le comté de Corbeil, par Louis VI ; l'Artois, cédé par le comte de Flandre en 1191 ; le Vermandois (y compris le comté d'Amiens), et le Valois, promis à Philippe Auguste lors de son premier mariage, et réunis définitivement en 1214 ; Gisors, Vernon, Néaufle, Pacy-sur-Eure, Longueville, cédés par Richard Cœur de Lion en 1195 ; la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, enlevés à Jean en 1204 ; les comtés d'Évreux (1200), et de Meulan (1203) ; le Vexin normand (1205) ; les comtés d'Alençon et du Perche (1219, 1226) ; de Beaumont-sur-Oise (1223) ; la ville de Montargis et la seigneurie de Gien, qui précédèrent ou complétèrent ces grandes acquisitions au nord de la Loire ; au sud, le Poitou, conquis en partie en 1205 et en totalité sous Louis VIII ; la plus grande partie de l'Auvergne (la terre d'Auvergne), abandonnée, avec Vernon, par Richard Cœur de Lion à Philippe Auguste (1195), ou conquis par ce roi sur le comte et sur le dauphin d'Auvergne ; et dans le Midi, ce qui avait été cédé par Amaury ou conquis par Louis VIII : Beaucaire, Nîmes, Carcassonne...

II. DOMAINE FÉODAL

Les principaux fiefs ou arrière-fiefs de la couronne peuvent être rangés dans les divisions suivantes :

PAYS AU NORD DE LA LOIRE

Région du Nord

* La Flandre, dont le comte Ferrand était retenu prisonnier au Louvre depuis la bataille de Bouvines ; à la Flandre se rattachaient plusieurs terres tenues en fief de l'Empire : au nord, les îles de Zélande, les Quatre-métiers, le comté d'Alost, etc. ; au sud, Crèvecœur, Arleux et l'Ostrevant (Bouchain).

* Le comté de Boulogne, dont le titulaire, Renaud, avait eu le même sort que le comte de Flandre : le comté, assuré en héritage à sa fille quand elle épousa Philippe Hurepel, fils de Philippe Auguste et d'Agnès de Méranie, était alors occupé par ce prince. Au comté de Boulogne se rattachait Calais. Au nouveau comte de Boulogne appartenait encore le comté de Dammartin et le comté de Clermont.

* Le comté de Saint-Pol, qui relevait de Boulogne ; les comtés d'Ardres et de Guines, de l'Artois.

* Les comtés de Ponthieu et d'Aumale, unis par le mariage de Marie, comtesse de Ponthieu, avec Simon de Dammartin, comte d'Aumale.

* Les comtés d'Eu, de Soissons ; les seigneuries de Coucy et de Montmorency.

* Et au sud-ouest de Paris le comté de Montfort-l'Amaury, dont le nom, rendu si fameux par le comte Simon, devait recevoir une nouvelle illustration en Angleterre par un autre Simon, fils du premier.

* Le comté de Dreux, tout petit apanage d'une branche de la maison de France (issue de Robert, troisième fils de Louis VI).

* L'évêché de Tournai, sur les deux rives de l'Escaut, n'avait pas cessé d'être regardé comme se rattachant directement au royaume ; les évêques de Beauvais, de Noyon, de Laon, étaient comtes dans leurs évêchés ; l'évêque de Lisieux en était seigneur ; il ne prit le titre de comte que plus tard.

Région de l'Est

* Le comté de Champagne sous Thibaud IV, fils posthume de Thibaud III (1201). Placé dès sa naissance sous la tutelle de sa mère, Blanche de Navarre, il venait d'atteindre sa majorité (1222) à l'avènement de Louis VIII, qu'il

INTRODUCTION

accompagna dans la guerre contre les Anglais, au siège de la Rochelle, et qu'il abandonna dans la guerre contre les Albigeois, au siège d'Avignon.

* Six comtés en relevaient au treizième siècle : les comtés de Réthel, de Grandpré, de Roucy, de Brienne, de Joigny, et le comté Porcien.

* L'archevêque de Reims, les évêques de Châlons et de Langres étaient comtes dans une partie de leur diocèse. Le chapitre de Reims rendait directement hommage au roi pour une partie détachée du comté Porcien, au nord de la Champagne, sous le nom de Potées (*Potestates*).

* Le duché de Bourgogne, dont le titulaire, Hugues IV, tenait plusieurs fiefs des évêques de Châlon et de Langres, et même au delà de la Saône, de l'Empire.

* Les comtés de Tonnerre, d'Auxerre et de Nevers, réunis pendant la plus grande partie des règnes de Philippe Auguste, de Louis VIII et de saint Louis par deux femmes, Mahaut Ire (1192-1257) et Mahaut II (1257-1262).

* Le comté de Mâcon, vendu en 1239 à saint Louis.

* Le comté de Beaujeu, dont le titulaire, Humbert IV, accompagna Louis VIII en 1226, dans sa croisade contre les Albigeois, et saint Louis en 1248, dans sa croisade en Égypte où il mourut.

Région de l'Ouest

* Les comtés de Blois et de Chartres, appartenant à deux princesses d'une branche de la maison de Champagne, dont ils relevaient encore au commencement du règne de saint Louis ; les cinq baronnies du Perche (Perche-Gouet), unies et tenues en fief de l'évêque de Chartres.

* Le comté de Vendôme, mouvant du comté d'Anjou.

* Le comté ou duché de Bretagne (ces deux titres sont portés au treizième siècle), échu, après la mort d'Arthur, à sa demi-sœur Ali ; fille aînée de la duchesse Constance et de Gui de Thouars, et porté par elle en mariage à Pierre Mauclerc, de la maison de Dreux. Depuis sa mort, en 1220, Pierre Mauclerc ne tenait plus la Bretagne que comme baile ou régent, au nom de son fils mineur ; mais il garda jusqu'à la majorité de ce dernier le titre de comte de Bretagne, qu'il rendit redoutable à ses barons d'abord et aussi à la France pendant la minorité de saint Louis. Parmi les vassaux du comte de Bretagne, Henri d'Avaugour, dépouillé de ses terres de Tréguier, de Lamballe et de Guingamp, ne possédait plus que quelques domaines sous le nom de comté de Gello ; le vicomte de Léon, qui n'avait plus Morlaix, mais gardait Brest, céda ce grand port, en 1240, au comte de Bretagne.

SAINT-LOUIS ET SON TEMPS

PAYS AU SUD DE LA LOIRE

Bassin de la Loire

* La seigneurie de Bourbon, dont les domaines correspondaient à peu près au Bourbonnais, et par conséquent s'étendaient aussi sur la rive droite du fleuve : ils devaient passer, par un mariage (1272), au plus jeune fils de saint Louis, Robert de Clermont.

* Le comté de Forez, à cheval aussi sur la rivière. Le Lyonnais, qui appartenait à la même maison, avait été cédé en 1173 à l'archevêque de Lyon.

* Le comté de Velay à l'évêque du Puy ; la seigneurie de Clermont à l'évêque de Clermont ; la seigneurie de Montbonnet, qui relevait directement du roi.

* Le comté et le dauphiné d'Auvergne, petite partie de cette vaste contrée qui, sous le nom de terre d'Auvergne, avait été réunie au domaine royal. Le comté d'Auvergne se réduisait à Vic-le-Comte et à quelques domaines à l'entour ; le Dauphiné d'Auvergne consistait en une bande de territoire qui s'étendait entre Clermont et Langeac.

* Le comté de Sancerre, que le comte de Champagne allait bientôt céder à saint Louis (1123).

* Les comtés de la Marche et d'Angoulême, fiefs du Poitou. Le comte de la Marche, Hugues X, qui avait épousé Isabelle, veuve de Jean, se trouvait ainsi le beau-père du roi d'Angleterre Henri III.

Bassin de la Garonne

* A côté de la Guyenne, qui restait au roi d'Angleterre avec la suzeraineté de plusieurs fiefs de sa dépendance, on trouve la vicomté de Limoges et le comté de Périgord, la vicomté de Turenne et la seigneurie de Hautefort, qui en avaient été détachés par la conquête, et qui devaient lui revenir par le traité de 1258.

* Le comté de Toulouse, si puissant avant la guerre des Albigeois, si amoindri alors, mais qui restait encore le principal État du Midi, s'étendant en général sur les terres des diocèses de Toulouse, d'Agen, de Cahors, de Rodez, et d'Albi ; nous verrons la situation que lui reconnut, dès les premières années de saint Louis, le traité de Paris (1229).

* Dans la mouvance de Toulouse étaient les comtés de Foix et de Comminges pour une partie de leurs possessions ; la seigneurie de Mirepoix, les comtés d'Armagnac, de Fezensac, unis alors, et la vicomté de Fezensaguet, qui s'y joignit en 1256 ; le comté de Rodez, le comté d'Astarac, de Pardiac ; les

INTRODUCTION

vicomtés des Quatre-Vallées, de Nebouzan, de Lomagne ; de Gavardan (appartenant au vicomte de Béarn) ; la seigneurie de l'Isle en Jourdain.

* L'évêque de Mende possédait le comté de Gévaudan ; les évêques de Lodève, d'Albi et de Cahors étaient comtes dans leurs diocèses : le premier depuis 1190, les deux autres depuis la guerre des Albigeois. La partie méridionale de l'Albigeois avait formé la seigneurie de Castres comme fief de la couronne au profit de Philippe de Montfort.

Bassin de l'Aude et de l'Hérault

* La vicomté de Narbonne et la seigneurie de Montpellier. Montpellier appartenait au roi d'Aragon, comme fief de l'évêque de Maguelonne ; mais la ville de Montpellier avait les droits de commune les plus étendus, d'après sa grande Charte du 15 août 1204. L'évêque de Maguelonne possédait le comté de Melgueil ; les évêques d'Agde et de Lodève occupaient, à titre de comtes, tout ou partie de leurs diocèses.

* Du côté de l'Est, nous l'avons dit, le Rhône, la Saône, la Meuse et l'Escaut étaient la limite tracée, depuis le traité de Verdun, entre ce qui fut la terre de France et la terre d'Empire ; mais les pays situés au delà de cette ligne, presque indépendants de l'Empire, étaient unis à la France par de nombreux liens : le Brabant, le comté de Namur, l'Ostrevant (Bouchain), le Hainaut au nord ; le comté de Bar et le duché de Lorraine au nord-est ; le comté de Bourgogne à l'est ; le Dauphiné du Viennois, et la Provence au sud-est.

Voilà dans ses traits principaux, non dans ses détails, le tableau de la France féodale ; la France dans son morcellement en fiefs et arrière-fiefs, mais aussi avec le principe qui devait constituer sa nationalité.

La maison de France, depuis Philippe Auguste, n'avait pas seulement acquis par ses domaines une supériorité en rapport avec son titre ; elle avait donné à ce titre toute sa valeur. Le roi avait véritablement groupé autour de lui et maintenu à leur rang, dans l'observation de leurs devoirs, les membres de la féodalité. Les seigneurs lui faisaient leur service et dans son ost et dans sa cour. C'est cette cour qui, composée plus solennellement des grands vassaux et des évêques au nombre de douze (six laïques et six ecclésiastiques), avait formé la cour des pairs où le roi Jean avait été cité comme duc de Normandie et condamné faute de comparaître ; et depuis, les douze pairs n'y pouvant être très régulièrement présents, d'autres barons y avaient été appelés avec eux et maintenus, malgré quelques protestations, même quand la question touchait les grands vassaux de la couronne. Les offices de la maison du roi étaient devenus les principales charges de l'État : sénéchal, bouteiller, chambrier, connétable et

chancelier ; les baillis institués par Philippe Auguste, quand la charge de sénéchal fut supprimée (1191) et au-dessous d'eux les prévôts, étendaient l'action de la justice et de l'administration du roi dans toutes les parties du domaine.

Secondé par cette administration, le pouvoir royal avait pu donner plus d'activité et de suite à ses rapports avec les différents ordres. De nombreuses transactions avaient resserré les liens des seigneurs et du roi ; et souvent des traités obligèrent tel ou tel d'entre eux à garantir la fidélité de quelques seigneurs du voisinage. Philippe Auguste s'était aussi attaché l'Église en lui faisant des donations, en confirmant ses privilèges, tout en recommandant aux baillis de veiller sur les empiètements de sa juridiction. Il trouvait enfin un appui sérieux dans les populations des villes ou des campagnes, en accordant des chartes de privilèges ou de libertés, même à de simples villages, et en se montrant en toute circonstance favorable à l'affranchissement des serfs. Ainsi le pouvoir royal s'était plus fortement constitué, et par la supériorité de son administration il acquérait faveur jusque au delà des limites où il devait se contenir. Louis VIII, dans son règne de trois ans, n'avait pas laissé déchoir la puissance qu'il avait reçue de son père. Il l'avait accrue même, en donnant place aux grands officiers dans sa cour à l'occasion d'un procès où les pairs prétendaient avoir, seuls, droit de siéger ; introduction qui, sans porter atteinte à l'indépendance de la cour du roi, ne laissait point que d'y donner à l'autorité royale plus de garanties. Louis VIII avait pourtant compromis l'œuvre de Philippe-Auguste lorsque, par son testament, il distribua les principales acquisitions de la couronne en apanage à ses enfants : donnant au deuxième (Robert), l'Artois ; au troisième (Jean), l'Anjou et le Maine ; au quatrième (Alfonse), le Poitou et l'Auvergne. C'était faire de la fécondité de la maison royale une calamité publique, mettre en question, à chaque règne, la puissance de la branche régnante, et, ce qui préoccupait moins, sans doute, alors les esprits, la formation de la nationalité. Le péril était encore éloigné, puisque ces princes n'étaient que des enfants : mais l'aîné n'était qu'un enfant lui-même. Qu'allait devenir avec un roi mineur l'œuvre des Capétiens ? C'est ce que nous allons voir par l'histoire du prince qui va prendre le rang de Louis IX, et que nous appelons saint Louis.

Avant d'aborder le récit, je crois utile d'offrir au lecteur quelques notions sommaires sur les principaux historiens dont le témoignage sera soumis à son appréciation.

Les principaux historiens de saint Louis sont publiés dans le tome XX du *Recueil des historiens de France*. Pour tous on consultera avec fruit la préface du volume et les notices mises en tête de chacun des auteurs.

INTRODUCTION

Le premier, non dans l'ordre des temps, mais dans l'ordre de l'importance, c'est Joinville. Jean, sire de Joinville, né vers 1224, avait déjà hérité de son père le titre de sénéchal de Champagne quand il assista, en 1241, avec le comte de Champagne son seigneur, à la cour plénière tenue par saint Louis à Saumur. C'est la première fois qu'on le voit en présence du saint roi. Il l'accompagna dans sa première croisade en Égypte, mais refusa de le suivre à Tunis. Il déposa dans l'enquête ouverte en 1282 pour sa canonisation, et après la canonisation (1297), il assista à la levée du corps. Tous ses souvenirs se seraient éteints avec lui, si la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, qui était sa dame aussi, comme comtesse de Champagne, ne l'avait pressé de les mettre en écrit. Ce livre qui était fait pour elle, elle mourut avant de le recevoir (1305). C'est à son fils Louis que Joinville l'offrit en 1309, cinq ans avant que ce prince montât sur le trône. Il mourut lui-même en 1317. Ces pages, écrites dans sa vieillesse, conservent encore aussi vives et aussi fraîches les impressions qu'il avait reçues de la longue familiarité dont l'honora saint Louis. On fera plus ample connaissance avec lui dans cette histoire. Joinville a été l'objet d'un bien grand nombre de travaux depuis Ducange. Je renvoie particulièrement le lecteur aux préfaces et aux notices que M. Natalis de Wailly a mises en tête de ses deux éditions (1867 et 1874).

Le second rang appartient à Geoffroi de Beaulieu, qui fut pendant vingt ans le confesseur de saint Louis ; qui l'accompagna à la croisade d'Égypte et partagea sa captivité ; qui le suivit encore à la croisade de Tunis, et recueillit son dernier soupir. Il écrivit son histoire à la demande de Grégoire X qui, élu pape en 1271 et sacré en 1272, songea, dès le commencement de son pontificat, à procéder aux informations pour la canonisation de saint Louis. On croit qu'il mourut après l'avoir rédigée, de 1273 à 1275. C'est l'histoire, non des actes politiques, mais de la vie privée et des vertus de saint Louis. M. Natalis de Wailly en a démontré l'authenticité pour le livre entier contre des critiques qui l'avaient contestée pour plusieurs de ses chapitres ; et il porte ce jugement sur sa valeur : Geoffroi de Beaulieu a sur la plupart des chroniqueurs de son temps un avantage inappréciable : il ne copie personne. C'est un auteur original qui, par son naturel et sa simplicité, rappelle Joinville dont il se rapproche plus que tout autre.

Guillaume de Chartres, chapelain de saint Louis avant la croisade de 1248, l'accompagna comme Geoffroi de Beaulieu en Égypte ; comme lui encore, il le suivit à Tunis et l'assista dans ses derniers moments. Il fut de ceux à qui fut donné le soin de rapporter ses ossements à Saint-Denis. Dans l'intervalle des deux croisades, il s'était fait dominicain. Il écrivit après Geoffroi de Beaulieu,

pour compléter son histoire, sans sortir d'ailleurs du même ordre de faits, et lui aussi s'acquitta de cette tâche avant la canonisation du saint roi.

A ces deux derniers récits, il faut joindre comme ayant le même caractère la *Vie de saint Louis* par le confesseur de la reine Marguerite. L'auteur, dont le nom est inconnu, dit de lui-même qu'après avoir été pendant dix-huit ans confesseur de la reine Marguerite, il s'est attaché à la maison de la reine Blanche sa fille, mariée à l'infant de Castille, Ferdinand ; elle était revenue en France après l'avoir perdu en 1274. Il écrit après la canonisation du roi et paraît avoir puisé dans les documents de l'Enquête. Ces documents n'ayant pas été gardés, le livre en est d'autant plus précieux, et il a un autre intérêt encore : c'est que, comme l'histoire de Joinville, il est écrit en français.

Les histoires qui présentent la vie de saint Louis dans la suite des actes de son règne sont sorties de l'abbaye de Saint-Denis.

Ce n'est pas le lieu de reprendre, ni même de résumer ici les travaux qui ont été publiés récemment sur la composition des *Grandes Chroniques*. Pour nous en tenir aux textes qui peuvent servir à notre histoire, nous rappellerons qu'une rédaction de ces chroniques, comprenant le règne de saint Louis, existait avant sa canonisation (1297) et en latin et en français : tel était par exemple le roman ou récit français d'où Joinville déclare avoir tiré ce qu'il n'avait ni vu ni ouï par lui-même ; et l'on a signalé une rédaction de cette nature et de cette date dans le manuscrit 2615 de la Bibliothèque nationale. La vie de saint Louis notamment avait été écrite par deux moines de Saint-Denis qui avaient mis à profit des rédactions déjà faites ou des documents tout préparés : Guillaume de Nangis et Primat.

Guillaume de Nangis, selon qu'il le déclare lui-même, se servit du récit de Geoffroi de Beaulieu (la confrontation est facile), et d'une histoire commencée par Gilon de Reims, dont il ne reste plus rien que dans son histoire. A la vie de saint Louis il joignit celle de Philippe le Hardi, et il dédia l'une et l'autre à Philippe le Bel. Ces deux récits, qu'il écrivit en latin entre l'avènement de Philippe le Bel et la canonisation de saint Louis, furent mis en français soit par lui, soit plus probablement par un autre après la canonisation, vers la fin du treizième siècle ; les deux textes sont imprimés parallèlement dans le tome XX des *Historiens de France*.

Primat avait aussi écrit en latin, et l'on croit qu'il avait traduit lui-même son récit en français avant la canonisation de saint Louis. Mais son œuvre eût été perdue si elle n'avait été un peu plus tard mise en partie à profit par un autre. Au quatorzième siècle, Jean du Vignay, ayant traduit le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, prit pour le continuer depuis 1250 le récit de Primat : et c'est cette traduction, récemment retrouvée en Angleterre par M. P. Meyer, qui

INTRODUCTION

va paraître dans le tome XXIII du *Recueil des Historiens de France*. On avait supposé d'abord, à cause des ressemblances des deux récits de Guillaume de Nangis et de Primat, que l'un était tiré de l'autre, et que Primat, comme Gilon de Reims, avait été copié par Guillaume de Nangis. Mais avec les ressemblances qui motivaient cette induction, il y a des différences qui la combattent. M. L. Delisle, dans un mémoire spécial sur les écrits de Guillaume de Nangis, les a fait ressortir et arrive à cette conclusion plus probable : que l'un et l'autre se sont servis d'une rédaction antérieure, tout en la modifiant par des informations personnelles et par un travail indépendant.

Après cette vie de saint Louis, Guillaume de Nangis a fait une chronique universelle depuis la création jusqu'au milieu du règne de Philippe le Bel. M. Léopold Delisle, par une étude attentive des manuscrits, a établi qu'il en avait fait deux rédactions ; l'une antérieure, l'autre postérieure à la canonisation de saint Louis : la première dont il n'y a qu'un manuscrit incomplet : la seconde qui en compte neuf à la Bibliothèque nationale, et dans ce nombre le manuscrit original de l'auteur lui-même, d'où tous les autres sont dérivés. C'est la seconde édition qui est publiée dans le tome XX des *Historiens de France*.

La *Vie de saint Louis*, de Guillaume de Nangis, a passé avec des modifications postérieures dans le corps des *Grandes Chroniques*, et c'est pourquoi les auteurs de ce recueil, pour éviter les répétitions, n'en ont produit que quelques extraits contenant des faits nouveaux au tome XXI de leur publication. Ils avaient donné au volume précédent, et à la suite de Geoffroi de Beaulieu, et de Guillaume de Chartres, un fragment d'un autre ouvrage écrit à Saint-Denis, fragment déjà publié par Duchesne sous le titre de *Gesta sancti Ludovici noni Francorum regis*, comme d'un moine anonyme de Saint-Denis. M. Léopold Delisle a soulevé le voile de l'anonyme et montré que l'abbé qui fit faire, du moins, s'il ne fit pas lui-même ce livre, est Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denis sous les règnes de Philippe le Bel et de Philippe le Long. C'est à Philippe le Long que l'ouvrage entier fut présenté. Le fragment nous offre une histoire analogue à celle de Geoffroy de Beaulieu et de Guillaume de Chartres. C'est l'histoire des vertus, plus que du règne de saint Louis. Elle contient le texte des *Enseignements du roi à son fils*, sous la forme qui paraît la plus rapprochée de celle de l'Enquête.

La chronique de Guillaume de Nangis, et les *Grandes Chroniques de France*, nous ont ramené à l'histoire générale. Dans cette classe de récits, il faut mettre au premier rang le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, dominicain fort estimé de saint Louis, et dont ce prince encouragea les travaux. Sa chronique finit avec la captivité du saint roi, en 1250. Il faut y ranger aussi les diverses chroniques dont les extraits sont publiés aux tomes XX, XXI, XXII

et XXIII des *Historiens de France* : Guillaume de Puy-Laurens, un des historiens de la guerre des Albigeois, dont la chronique se continue jusqu'à la réunion du comté de Toulouse au domaine royal (1272) ; Girard de Frachet, qui fournit très peu à l'histoire de saint Louis ; la chronique faussement attribuée à Baudouin d'Avesnes, fils de la comtesse de Flandres, Marguerite ; Girard d'Auvergne, chanoine de Clermont, qui a résumé d'une façon bien sèche pour le temps de saint Louis et de Philippe le Hardi, un ouvrage plus étendu appelé *Histoire figurale*, aujourd'hui perdue ; Albéric de Trois-Fontaines, ou plutôt le moine de Neumoutier (à Huy, province de Liège), dont la chronique, pour toute la dernière partie qui s'étend jusqu'en 1241, est placée faussement sous le premier nom ; Bernard Guy ou Guidonis, évêque de Lodève en 1324, auteur de divers morceaux d'histoire ; la *Grande chronique de Limoges* et ses divers suppléments rédigés dans l'abbaye de Saint-Martin de cette ville ; la *Chronique rimée* de Philippe Mousket, bourgeois de Tournai, pris à tort pour Philippe de Gand, surnommé Mus, qui fut chanoine, puis évêque de Tournai ; la *Chronique rimée*, dite de Saint-Magloire, qui a le mérite d'être brève mais l'inconvénient de fournir bien peu de chose à notre histoire ; la branche des royaux lignages de Guillaume Guyart, l'une des plus verbeuses et des plus obscures des chroniques rimées ; la *Chronique* dite de Reims, plus destinée à l'amusement qu'à l'instruction, et qui pourtant renferme quelques traits curieux ; les *Anciennes chroniques de Flandre*, dont la compilation ne paraît pas antérieure au quinzième siècle, mais qui nous donne sur la Flandre des documents empruntés à des auteurs contemporains ; Jean de Colonne, dominicain, auteur d'une *Mer des Histoires* qui se termine malheureusement après le récit du mouvement des Pastoureaux (1251), et divers autres chroniques anonymes comprises dans cette période du *Recueil des Historiens de France*. Des notices, placées en tête, résument pour elles, comme pour les auteurs nommés, ce que l'on en peut savoir. Il me suffira d'y renvoyer quand j'aurai quelque témoignage à leur prendre.

Parmi les historiens étrangers, il en est un qui a le plus grand intérêt pour nous parce que l'histoire qu'il se propose plus particulièrement de raconter est perpétuellement mêlée à la nôtre : je veux parler de Matthieu Paris, Anglais de naissance, appelé Paris, soit qu'il ait tenu ce nom de sa famille, soit qu'il l'ait pris ou reçu comme ayant étudié à Paris. Entré au monastère de Saint-Alban vers 1217, il fut chargé en 1236 de continuer la chronique commencée par Roger de Wendover sous le titre de *Flores historiarum*. En la continuant, il l'a reprise depuis le commencement en son nom, suivant l'usage du temps, la modifiant d'ailleurs selon son esprit, surtout depuis la *Conquête*. Il la voulait terminer en 1250. C'est à ce point qu'il la laissée d'abord ; mais il la reprit

INTRODUCTION

ensuite pour la continuer jusqu'en 1259, presque jusqu'à sa mort. C'est l'histoire publiée, en 1571, par l'évêque Parker, sous le titre de *Chronica majora*, réimprimée par William Wats (Londres, 1640) et qui a été traduite en français par Huillard-Bréholles. Dans l'intervalle, il avait fait faire sous ses yeux un abrégé de sa chronique dont le manuscrit, transporté plus tard de Saint-Alban à Westminster, fut mis, par un oubli de son origine et un souvenir partiel du nom de l'auteur, sous le nom d'un prétendu Matthieu de Westminster ; il commença lui-même, en 1250, une autre histoire, l'*Historia Anglorum*, qu'il continua jusqu'en 1253 : histoire improprement appelée *Chronica minora*, et qui, avec un développement plus réduit, offre cependant des détails plus circonstanciés sur quelques faits et quelques personnages ; enfin, il composa une *Abbreviatio chronicorum* de 1100 à 1255, abrégé qui vient de paraître avec l'*Historia Anglorum*, publiée par Madden. Nous empruntons ces détails à l'édition du savant éditeur. Nous ne saurions souscrire de la même sorte à ce qu'il dit de la sincérité de l'historien : à moins de reconnaître qu'elle peut s'allier avec la passion qui fausse les jugements de l'histoire ; à moins d'admettre que la faveur que lui témoigna Henri III dans la dernière partie de sa vie, et le désir d'offrir au roi son livre justifient le changement de ton que l'on remarque à l'égard du prince entre le premier et le second ouvrage du moine chroniqueur.

La même collection, dont fait partie cette édition de l'*Historia Anglorum* de Matthieu Paris, contient aussi un recueil de lettres du temps qui jettent beaucoup de lumière sur les événements de l'histoire d'Angleterre où le règne de saint Louis est intéressé, et notamment sur les affaires de Gascogne : *Royal and other historical letters illustrative of the reign of Henry III* (2 vol., 1866). J'en ai tiré particulièrement une lettre de Henri III à Frédéric II, où il lui raconte à sa manière sa triste campagne de 1242, et je l'ai donnée en appendice à la fin du premier volume de cette histoire.

La grande collection de Pertz (*Monumenta Germaniæ historica*) renferme un assez grand nombre de chroniques où l'on trouve à contrôler ou à compléter nos propres historiens, notamment des chroniques italiennes qui nous donnent les relations de la France et de l'Italie, et celles de la papauté et de l'Empire. Sur ce dernier point, nous aurons perpétuellement à citer la grande publication de Huillard-Bréholles, *Histoire diplomatique du règne de Frédéric II*, six tomes en deux parties, (1852-1861). Nous trouverons aussi plusieurs documents dans les collections propres à l'Italie : *Muratori, Rerum Italicarum scriptores* ; la collection de Turin : *Monumenta historiæ patriæ* (1839-1848) ; celle de Florence : *Archivio storico italiano*, etc.

Mais il y a une chronique italienne qu'il faut citer en particulier, à cause du caractère de témoin oculaire qu'elle offre en plusieurs circonstances : c'est la

Chronique de frère Salimbene de Parme, de l'ordre des frères mineurs, publiée dans les *Monumenta ad provincias Parmensem et Placentinam pertinentia* (Parme, 1857). Salimbene, né à Parme en 1221, était entré à quinze ans dans l'ordre des frères mineurs. Sa vie, qui se prolongea jusqu'à la fin du treizième siècle, se passa surtout en missions et en voyages ; et sur la route il recueillit mille renseignements qu'il consigna à diverses époques dans sa chronique ; car on peut voir, à la façon dont il parle de saint Louis, qu'il la rédigea avant et après la mort, avant et après la canonisation du roi. Il l'a vu lui-même à Sens quand il partait pour la croisade de 1248. Il en a gardé une impression si vive, il l'a reproduite d'une façon si originale, que je crois utile de traduire aussi à peu près intégralement ce passage en appendice à ce premier volume.

Les chroniques imprimées trouvent un précieux complément dans les chartes déposées aux Archives. Cette source abondante d'informations se trouve aujourd'hui déjà mise plus facilement à la portée de tous par la publication des Layette du trésor des Chartes, commencée par Teulet et continuée par d'habiles archivistes, sous la surveillance éclairée du Directeur des Archives nationales ; publication importante dont le troisième volume atteindra les dix dernières années de saint Louis.

Bien longtemps avant cette publication, les principales de ces pièces, et beaucoup d'autres, avaient été signalées et mises en œuvre par Le Nain de Tillemont dans son *Histoire de saint Louis*, travail admirable non-seulement pour le temps où il a été fait, mais dans tous les temps. C'est un grand charme pour un ami de l'histoire, que de trouver dans ce beau livre tous les faits recueillis avec une patience infatigable, et classés à leur date précise par une méthode qui tire de sa simplicité même sa clarté. Cette plénitude d'informations, où se complait l'érudit, n'a pas, il faut le reconnaître, le même attrait pour le public. Les grandes lignes de l'histoire le frappent moins dans ce détail infini où elles se confondent ; mais ceux qui cherchent à les en dégager n'en sont pas moins redevables à Tillemont, et le savant disciple et ami de Nicole aura toujours comme un droit d'auteur sur leurs travaux. C'est parce qu'on a un pareil guide près de soi que l'on marche avec plus de sécurité dans la composition de cette histoire, et alors même qu'on n'accepte pas ses jugements on est toujours tributaire de son érudition.

J'aurais à faire toute la bibliographie d'une époque si je voulais indiquer ici les ouvrages que doit consulter l'homme curieux de connaître saint Louis et son temps. Entre les histoires modernes de saint Louis, il en est une que je citerai particulièrement : c'est celle de M. Félix Faure, étude consciencieusement faite, à laquelle je renverrai plus d'une fois le lecteur.

Chapitre 1

RÉGENCE DE BLANCHE DE CASTILLE

I. PREMIERE EDUCATION DE SAINT LOUIS. SACRE. REVOLTES DES BARONS. TRAITE DE VENDOME (1227). TRAITE DE PARIS OU DE MEAUX (1229)

Saint Louis naquit à Poissy le 25 avril 1214, jour de la Saint-Marc. En ce jour c'était un usage en France de faire la procession avec des croix voilées de noir, ce qu'on appelait les croix noires ; et Joinville, sous l'impression des deux dernières croisades, y voit comme un présage du grand nombre de morts que la France eut alors à pleurer : « car maints grands deuils en furent en ce monde et maintes grandes joies en sont au paradis pour ceux qui dans ces deux pèlerinages moururent vrais croisés ». Ce n'est pourtant point parmi les mauvais jours de la France qu'il faut ranger le jour de la naissance de saint Louis, et Joinville y contredirait moins que personne.

La vie de Louis fut dès l'enfance la vie d'un saint ; et si le mode de son éducation n'est plus guère en usage pour les princes aujourd'hui, ce n'en est pas moins dans sa fidélité aux leçons de son premier âge qu'il faut chercher le fondement de ses vertus privées et la règle de toute sa conduite. Il justifia la parole de Salomon, que lui applique si justement un de ses historiens : « L'homme, même en vieillissant, ne s'écartera pas des voies de sa jeunesse ». *Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea* (Prov. XXII, 6). « Dieu, dit Joinville, le garda par les bons enseignements de sa mère, qui lui enseigna à croire en Dieu et à l'aimer, et attira autour de lui toutes gens de religion. Et elle lui faisait, si enfant qu'il fût, toutes ses heures et les sermons faire et ouïr aux fêtes. »

Par ces pieuses pratiques elle voulait affermir en lui ces sentiments de foi et de piété, qui le devaient garder de tout mal. Elle croyait, en effet, que rien ne manquerait à son bonheur et au bien de ses peuples s'il restait dans la grâce en se préservant de tout péché ; et elle allait jusqu'à dire qu'elle aimerait mieux le voir mourir que faire un seul péché mortel. Saint Louis ne trompa point les pieuses aspirations de sa mère et le religieux, qui pendant vingt ans l'ouït en confession, lui a rendu, devant l'histoire, ce témoignage que jamais il n'a commis une faute où fût engagé le salut de son âme.

Sa mère, si appliquée à faire de lui un bon chrétien, n'était pas moins capable de lui enseigner ses devoirs de roi ; et, sa déférence envers l'Église

n'allait pas jusqu'à lui faire sacrifier en certaines occasions des droits dont la défense peut être aussi un devoir.

Cette énergie dont elle avait donné la preuve, dès le règne de Philippe Auguste, dans la lutte de son mari contre Jean pour la couronne d'Angleterre, lui devint surtout nécessaire lorsque la mort de Louis VIII la laissa seule avec un fils âgé de douze ans, en présence des barons, et que femme, étrangère, elle eut à maintenir contre eux les prérogatives de la royauté au point où les avait élevées Philippe Auguste. Sa conduite alors et durant toute la minorité de saint Louis ne servit pas seulement à affermir le pouvoir du jeune roi ; elle lui apprit comment, devenu majeur, il en devait user lui-même pour se faire respecter, au plus grand avantage de tout le royaume.

La question qui se posait à la mort de Louis VIII, était nouvelle. Pendant les cinq premières générations, les successeurs de Hugues Capet ne s'étaient crus assurés de la transmission du pouvoir dans leur race qu'en faisant couronner leur fils aîné de leur vivant. Philippe Auguste, le premier, s'était affranchi de cette précaution à l'égard de son fils ; mais jusque-là des fils parvenus eux-mêmes à l'âge d'homme avaient succédé à leur père. Louis VIII laissait le trône à un enfant de douze ans. Les droits du jeune prince ne devaient pourtant pas être contestés ; à défaut du principe d'hérédité qui avait prévalu, la rivalité des barons aurait suffi pour écarter de lui tout compétiteur. Mais pendant son enfance en quelles mains devait être remis le pouvoir ? Les mêmes raisons qui excluaient les femmes du trône devaient les écarter de la régence : car c'est précisément du commandement, c'est de porter l'épée que cette vieille coutume les jugeait incapables. Nul cependant n'était, par la virilité du caractère autant que par l'énergie du dévouement, plus capable de tenir le sceptre au nom du jeune roi ; et Louis VIII l'avait senti quand, laissant de côté son frère Philippe Hurepel, qu'il savait hors d'état d'y suffire, et se défiant de l'ambition des barons, il avait exprimé le vœu que la tutelle de son fils restât à sa veuve. C'est au moins ce dont témoignaient l'archevêque de Sens et les évêques de Chartres et de Beauvais. Blanche résolut de prévenir toute contestation à ce sujet. Soutenue par l'Église et notamment par le légat du pape, Romain, cardinal de Saint-Ange, elle hâta la cérémonie du sacre de son fils. Louis, une fois sacré, tout se ferait en son nom. C'est à lui que l'on obéirait ; et la reine, placée près de lui, ne ferait que remplir, en le guidant, les devoirs que lui imposait la nature.

Louis VIII était mort le 8 novembre ; les évêques et les seigneurs furent invités à se rendre, dès le 29 du même mois, à Reims où le sacre devait s'accomplir.

Cette convocation à bref délai jeta le trouble dans les résolutions des barons. Philippe Auguste avait donné à l'autorité royale un ascendant qu'elle n'avait pas perdu sous Louis VIII. Les barons n'y étaient pourtant pas encore entièrement résignés ; et la succession d'un enfant leur offrait une occasion pareille à celle dont usaient largement alors les barons d'Angleterre. En le reconnaissant pour roi, ils voulaient faire leurs conditions, mais pour cela rien de plus assuré que de les poser avant le sacre. Or, ce n'est pas en quinze ou vingt jours qu'ils pouvaient, à cette époque, se mettre en rapport et se concerter.

Ils agirent donc sans entente préalable, le plus grand nombre demandaient qu'avant le sacre on mit, selon un vieil usage, les prisonniers en liberté, et notamment Ferrand, comte de Flandre et Renaud comte de Boulogne, retenus en prison depuis la bataille de Bouvines. Libérés sur la requête des barons, ces deux puissants seigneurs, dont la politique de Philippe Auguste et de Louis VIII avait pris tant d'ombrage, devaient être d'un grand secours à leur parti. D'autres réclamaient des terres que ces deux rois avaient enlevées contre tout droit, disaient-ils : « nul ne pouvant être dépouillé de ses possessions, sans le jugement des douze pairs, ni attaqué sans guerre déclarée un an auparavant. Ils ne voulaient pas venir au sacre que ces points ne fussent réglés ». Quelques-uns, sans faire encore leurs conditions, croyaient bon de se tenir sur la réserve et, prétextant le deuil où les plongeait la mort du dernier roi, ils s'excusaient de se rendre aux fêtes de l'avènement de son successeur.

Le sacre n'en eut pas moins lieu au jour dit. Blanche fit si bien qu'elle y réunit encore une importante assistance, et, dans le nombre, elle sut y attirer plusieurs de ceux sur qui les dissidents comptaient le plus. Elle n'y fit point paraître le comte de Flandre qu'elle avait sous la main : c'eût été céder à des injonctions ; mais la comtesse de Flandre y fut, ayant la promesse que son mari lui serait rendu, après le sacre. On n'y vit point non plus le comte de Boulogne, compagnon de captivité de Ferrand ; mais son gendre, Philippe Hurepel, devenu comte de Boulogne à sa place, y était ; et la présence de ce prince avait une grande importance. En le faisant venir au sacre, Blanche ôtait aux mécontents le chef sur lequel ils devaient jeter les yeux si, après le couronnement, ils voulaient mettre en question la régence. Enfin, comme les comtes Ferrand et Renaud, le comte de Champagne aussi, quoique libre, était absent. Il se tenait à l'écart, irrité des menaces que lui avait faites Louis VIII, lorsqu'il l'abandonna devant Avignon, à l'expiration des quarante jours de son service féodal ; et il avait un grief de plus contre la cour où on l'accusait de l'avoir empoisonné : accusation réfutée d'ailleurs par le temps écoulé depuis son départ jusqu'à la mort du prince ; mais la comtesse, sa mère, était là et elle disputa même à la comtesse de Flandre le droit de porter l'épée, comme

RÉGENCE DE BLANCHE DE CASTILLE

l'eussent pu faire les deux seigneurs : dispute que Blanche trancha en remettant l'épée à son beau-frère Philippe comte de Boulogne. Au nombre des présents se trouvaient encore le duc de Bourgogne, les comtes de Dreux, de Blois, de Bar et les trois frères de Coucy ; parmi les absents, il faut signaler le comte de la Marche, beau-père du roi d'Angleterre, le comte de Saint-Pol et Pierre Mauclerc qui gardait les pouvoirs et le titre de comte de Bretagne, bien qu'il ne fût que bail ou régent de ce comté, au nom de son fils âgé de neuf ans.

Le siège de Reims étant vacant, ce fut l'évêque de Soissons, le premier évêque de la province, qui officia. Après la cérémonie, le roi se fit prêter serment de fidélité par le clergé et par les seigneurs présents ; et, selon un auteur, Blanche elle-même reçut leurs hommages, comme étant chargée de l'administration du royaume. Point de fêtes, d'ailleurs, ni à Reims ni à Paris où le jeune prince fut ramené le lendemain. La coutume dut céder à la vérité de la situation. On ne pouvait se réjouir de l'avènement du nouveau roi, quand le deuil était si grand de la mort de son père.

Un premier point était acquis par le sacre du roi. Mais la position était grave encore, car on en voulait moins à la couronne de saint Louis qu'à son pouvoir, retenu par sa mère ; et les adhésions que Blanche avait obtenues étaient peu de chose auprès de celles qui lui manquaient encore. Elle avait obtenu, nous avons dit, l'adhésion du nouveau comte de Boulogne, oncle du roi, adhésion capitale sans doute, mais qui n'était pas bien assurée, quoiqu'elle lui cédât pour l'obtenir, le château de Mortain, Lillebonne et l'hommage du comté de Saint-Pol (1er décembre 1226). Elle pouvait compter davantage sur Ferrand, comte de Flandre, qu'elle mit en liberté, en se faisant d'ailleurs donner plusieurs garanties de sa fidélité à la cause royale ; mais elle avait tout à craindre de plusieurs seigneurs dont nous signalions tout à l'heure l'absence au sacre et qui figuraient parmi les plus puissants de France : le comte de Champagne, rejeté parmi les mécontents par la défiance même que l'on avait de lui autour du roi ; le comte de la Marche, rattaché par sa femme aux intérêts du roi d'Angleterre dont elle était la mère ; le comte de Bretagne, Pierre, qui était surnommé Mauclerc, non pas seulement comme mauvais au clergé, mais comme mauvais compagnon pour quiconque avait affaire à lui. Ajoutez qu'il n'y avait ni paix ni trêve avec l'Angleterre et qu'Henri III pouvait profiter des embarras d'une minorité en France pour tâcher d'y reprendre des provinces dont l'abandon n'avait jamais été consenti de sa maison, depuis que Philippe Auguste les avait confisquées. Joignez enfin à ces arrière-pensées du roi d'Angleterre les dispositions du comte de Toulouse, qui, dépouillé en partie par la guerre des Albigeois et tout récemment attaqué par Louis VIII, trouvait dans sa mort imprévue une si belle occasion de relever la tête.

Une ligue se forma donc, et pour y intéresser plus généralement les barons, on mettait en avant la violation de leurs privilèges et la nouveauté du gouvernement d'une femme. Mauclerc donna le signal de la révolte. La régente ayant refusé de rendre des terres réclamées par ce seigneur, il fortifia Saint-Jacques de Beuvron en Normandie, et Bellesme dans le Perche, deux places que Louis VIII lui avait récemment données en garde. Le comte de Champagne, le comte de la Marche étaient prêts à l'appuyer, et Richard, frère de Henri III, qui était à Bordeaux, pouvait entrer en lice après eux avec des troupes et de l'argent qu'il avait reçus d'Angleterre.

Blanche de Castille, par sa rapidité, déconcerta pourtant leurs desseins. Rassurée du côté du nord par l'appui du comte de Flandre, et le concours personnel du comte de Boulogne, elle marcha vers la Loire, où les conjurés voulaient se réunir. Sommés de venir au parlement ou à la bataille, ils perdirent confiance. Le comte de Champagne s'était laissé ébranler le premier. On peut même croire que c'est dans la pensée de ramener les autres à la soumission envers le roi qu'il les vint rejoindre à Thouars, avec un sauf-conduit de la régente. Au moins est-ce du consentement des comtes de la Marche et de Bretagne qu'il négocia personnellement une trêve jusqu'au 25 avril avec saint Louis : trêve qui laissait à ces deux comtes eux-mêmes le temps de se reconnaître, car elle ne devait courir qu'après que l'armée royale se serait retirée au delà de Chartres ou d'Orléans.

Le roi venait d'atteindre Vendôme, et la trêve n'était pas expirée, quand les deux seigneurs, se rendant à une troisième citation, vinrent lui faire leur hommage (16 mars). Richard, laissé seul, dut signer de son côté, sous la réserve du consentement de son frère, une prorogation de la trêve entre la France et l'Angleterre (22 mars).

Mais cette réconciliation avait été trop brusquement opérée pour qu'on la pût croire sincère et durable.

Les barons rougissaient d'avoir si facilement cédé la victoire à une femme. Ils se disaient, ils répandaient autour d'eux que ce n'était pas à elle, à une étrangère, de gouverner : « Les barons dédaigne pour la gent d'Espagne » dit un poète de leur parti ; et un peu après Pâques, 1228, ils résolurent de trancher la question en lui enlevant le roi. Saint Louis revenait d'Orléans vers Paris. Ils s'assemblèrent à Corbeil pour le prendre au passage. Le jeune roi et sa mère, arrivés à Montlhéry, virent bien que leur petite troupe n'était pas en mesure de leur tenir tête. Blanche fit savoir le péril du roi aux Parisiens, et, à son appel, les bourgeois de la ville, les seigneurs même des environs accoururent au-devant de lui et lui firent une escorte contre laquelle les conjurés de Corbeil se trouvèrent impuissants. « Il me conta, dit Joinville, que depuis Montlhéry le

RÉGENCE DE BLANCHE DE CASTILLE

chemin était tout plein de gens en armes et sans armes jusque à Paris, et que tous croient à Notre Seigneur qu'il lui donnât bonne et longue vie, et le défendît et gardât contre ses ennemis. Et Dieu le fit ainsi que vous l'entendrez bientôt (ch. XVI) ».

Ce n'était pas encore une rupture ouverte, mais un signe des dispositions des barons. Blanche, avertie, dut songer à se mettre en garde contre les projets que ceux-ci, en quittant Corbeil, n'avaient pas manqué de concerter. Le roi avait pour lui les communes qui trouvaient dans l'autorité royale une protection contre la féodalité : le mouvement si spontané de Paris en était la preuve. Il avait aussi pour lui l'Église, amie de l'ordre que les entreprises des barons mettaient en péril ; et Blanche, dans les premiers embarras de sa régence, avait trouvé un appui énergique dans le légat, Romain de Saint-Ange. Il avait mis à sa disposition les ressources de l'Église, même plus que le clergé ne l'aurait voulu, en lui continuant la dîme de la croisade des Albigeois, alors que Blanche avait tout autre chose à faire que de porter les armes de ce côté. Cette mesure avait provoqué des plaintes sur lesquelles le légat avait voulu aller s'expliquer lui-même à Rome. Blanche, sentant combien sa présence lui était nécessaire, obtint du Saint-Siège qu'il lui fût renvoyé. Ce voyage, du reste, ne fut pas sans fruit pour la cause royale. Le légat revenait (1228) avec des pouvoirs pour terminer l'affaire des Albigeois et pour travailler au renouvellement de la trêve avec l'Angleterre.

Désarmer, momentanément du moins, l'Angleterre, et amener le comte de Toulouse à se réconcilier définitivement avec le roi, comme il en donnait l'espérance dans la trêve signée en novembre 1228, c'était donner à la reine, au nord et au midi, la sécurité dont elle avait besoin au moment où les barons allaient tenter leur principal effort.

Les barons avaient compris que pour ruiner l'autorité de Blanche, il fallait avoir quelqu'un à mettre à sa place, et le seul homme qu'ils pussent produire avec une apparence d'autorité, c'était l'oncle du roi, le comte de Boulogne : prince faible qui avait adopté, tout d'abord, la situation faite à Blanche par le vœu de Louis VIII, et abandonné ses prétentions pour quelques châteaux. On réveilla son ambition ; on lui remontra ses droits ; on le pressa de reprendre le rang dont il était dépossédé par une étrangère ; et en même temps qu'on répandait contre Blanche d'atroces calomnies qui, en la flétrissant comme femme et comme veuve, la montraient indigne de gouverner son fils, on proclamait les titres du frère de Louis VIII à la régence. On dit même (mais cela est moins croyable) qu'en le mettant en avant, les barons avaient un autre dessein ; qu'ils ne voulaient pas seulement un autre régent, mais un autre roi

pris parmi eux comme jadis Hugues Capet, et moins porté à oublier son origine. On nomme le sire de Coucy.

La reine, dans ce péril, avait pour elle le comte de Flandre qui ne l'avait jamais abandonnée, et le comte de Champagne qui lui était revenu. Le comte de Champagne, objet de toutes les défiances de la reine à la mort de Louis VIII, était devenu odieux aux barons comme s'étant le premier rallié à son parti. On l'accusait d'avoir, par cet abandon, dissous la ligue et forcé les seigneurs à une première reconnaissance de l'état de choses qu'ils attaquaient. On rapportait son attachement au roi à un sentiment de tout autre nature à l'égard de la reine, et, après tout, on pourrait croire à ce sentiment sans admettre pour cela qu'il ait été partagé. Le jeune comte de Champagne était poète, et l'on a signalé une de ses pièces où il semble trahir cet amour qu'il n'ose avouer :

« Celle que j'aime est de telle seigneurie,
Que sa beauté me fait outrepuider.
Quand je la vois je ne sais que je dis,
Si (tant) suis surpris que je ne l'ose prier. »

Il n'en fallait pas tant pour que la calomnie se donnât libre carrière, car la calomnie servait la politique. On s'appliqua à tourner contre Blanche ce rapprochement de la Champagne où elle fondait ses espérances, en y montrant une cause criminelle. La reine et le comte sont dès lors unis dans la haine et dans les accusations des barons, et un poète, Hue de la Ferté, n'était que leur organe quand il s'écriait :

« Bien est France abâtardie,
Signor baron, entendez,
Quand femme l'a en baillie (tutelle).
Et telle comme savez. Il et elle nez à nez,
Le (la) tiennent de compagnie.
S'il n'en est fort roi clamez,
Qui pécha est couronné. »

Les barons ne voulant pas se déclarer tout d'abord contre le roi, se tournèrent contre Thibaut. Il avait de nombreux ennemis parmi ses pairs : il en avait parmi ses propres vassaux, qui l'accusaient de préférer la bourgeoisie à la noblesse. On entra sur ses terres ; mais ce ne fut qu'un prélude. Les barons, qui ne voulaient pas s'en tenir là avaient besoin de réunir tous leurs moyens, et rien de décisif ne pouvait sérieusement s'engager si l'on n'avait pour soi le roi d'Angleterre.

Pierre Mauclerc le décida en lui faisant espérer le recouvrement de la Normandie, et dès qu'il en eut reçu un premier secours, il se mit, sans autre déclaration, à porter le ravage sur les terres de France.

RÉGENCE DE BLANCHE DE CASTILLE

Blanche, par sa résolution, sut encore déconcerter la ligue. Comme si les intentions du comte de Bretagne n'étaient pas assez claires, elle l'assigna devant le roi pour le jour de Noël à Melun. Il y envoya un des siens pour s'excuser sur la brièveté du terme, mais en même temps pour lui remettre par écrit ses doléances : c'était le défi caché sous les dehors de la soumission ; et il ne négligeait rien pour le soutenir avec éclat. Il redoublait ses instances auprès de Henri III, le pressant de venir en personne ; et l'archevêque de Bordeaux allait en députation en Angleterre au nom des seigneurs de Gascogne, de Poitou, de Guyenne, pour lui dire qu'on n'attendait que sa présence.

La reine ne différa pas davantage. Elle avait invité les communes à prêter serment de fidélité au roi : c'était grouper le peuple autour du trône, et, par cette manifestation, tenir déjà les seigneurs en échec. Ayant appris que le comte de Bretagne, rejoint par Richard, à défaut d'Henri, avait recommencé ses ravages, elle mena le roi contre lui. Elle avait sommé les seigneurs qui attaquaient le comte de Champagne de suspendre cette guerre privée pour faire leur service auprès du roi. Ils n'osèrent refuser ; ils auraient forfait leur terre en ne se rendant pas à son appel ; seulement ils vinrent dans le moindre équipage, chacun amenant avec soi deux chevaliers. Mais le comte de Champagne, rendu libre, en amenait trois cents : en dégageant le comte, c'est un appui considérable que Blanche venait de s'assurer, et plusieurs autres barons avaient d'eux-mêmes rejoint avec empressement la bannière du roi.

Blanche dirigea ses premiers coups contre le château de Bellesme, position avancée que Pierre Mauclerc, grâce à la libéralité de Louis VIII, occupait aux portes de la Normandie, et qu'il avait fortifiée avec un soin extrême.

On était au mois de mars (1229), la saison était rude encore, et le froid très intense. Le jeune roi, sous l'œil de sa mère, brava toutes les rigueurs du temps, et la garnison, vivement pressée, n'étant pas secourue, capitula au bout de quelques jours.

Cet événement produisit un grand effet. Richard, qui était venu en France croyant trouver tous les seigneurs en armes, s'en exprima avec amertume auprès du comte de Bretagne, et ce n'était pas sans raison. De tous ces barons, Mauclerc seul avait paru prêt ; ceux qui attaquaient le comte de Champagne s'étaient rendus à la première sommation du roi, et Pierre lui-même laissait prendre la seule place d'où il pût sérieusement menacer la Normandie. Est-ce en cette sorte qu'il y devait mener les Anglais ? Richard s'en retourna en Angleterre.

L'Angleterre se retirait donc de la lutte, et au midi, le comte de Toulouse, ne comptant plus sur l'Angleterre après les déceptions qu'il lui avait causées,

faisait sa paix avec la France, terminant par les concessions les plus larges, le différend né de la guerre des Albigeois.

Il vint à Meaux, où s'étaient réunis les prélats qui le devaient réconcilier à l'Église, et ce fut là que, sous la médiation et par les conseils du comte de Champagne, il se déclara prêt à faire la volonté du roi et du légat. Aux termes du traité qui fut conclu à Paris le 12 avril 1229, il gardait son comté, et sa fille devait épouser un frère du roi de France : mariage inscrit en première ligne parmi les avantages faits au comte de Toulouse, mais dont la maison de France devait recueillir tout le profit ; car la fille du comte était et devait rester son unique héritière : le traité déshéritait par avance tout autre fils ou fille qu'il pourrait avoir ; et si le fils du roi, si la fille du comte mouraient sans enfant, Toulouse et toute la circonscription du diocèse n'en devaient pas moins faire retour au roi ou à ses héritiers. Le comte n'était plus que l'usufruitier des seigneuries qui lui étaient laissées et il s'obligeait à n'en rien aliéner : tant il est vrai que la propriété en était désormais assurée à la maison du roi. Ajoutez les indemnités dont on le chargeait et les garanties qu'on exigeait de lui : murs de Toulouse et de trente villes qui sont énumérées, à raser ; château de Toulouse, à remettre pendant dix ans aux mains du roi ; serment de ses sujets de se révolter contre lui s'il manquait à sa parole ; obligation de poursuivre les hérétiques ou les seigneurs qui ne se réconcilieraient pas comme lui, et promesse d'aller, dans les deux ans après son absolution, combattre pendant cinq années en Palestine. Raymond accepta tout.

Amené devant l'autel, en chemise et nu-pieds, il fut réconcilié à l'Église le jour du Vendredi saint (13 avril) ; il reçut la croix des mains du légat, fit hommage au roi de son comté ; puis il alla se constituer prisonnier au Louvre, tandis que le roi et le légat députaient en Languedoc pour procéder à l'exécution du traité. La fille du comte, âgée de neuf ans, fut amenée à Carcassonne, et remise aux commissaires du roi comme fiancée de son frère ; et un peu après, le comte ayant eu permission de retourner à Toulouse, le légat y vint aussi pour y tenir un concile. Ce concile donnait contre les fluctuations de Raymond deux autres garanties : il établissait l'inquisition à Toulouse, et y créait une université.

II. NOUVEAUX TROUBLES : LE COMTE DE CHAMPAGNE SECOURU, LE COMTE DE BRETAGNE SOUMIS, TREVE AVEC L'ANGLETERRE. MARIAGE DE SAINT LOUIS

L'échec de Bellesme, la retraite des Anglais, la soumission du comte de Toulouse n'intimidèrent pas Mauclerc. La prise de Bellesme ne l'atteignait pas au cœur de sa puissance ; Toulouse était bien loin, et les Anglais trop engagés

dans le royaume, pour n'y pas revenir dès qu'on leur en offrirait une meilleure occasion. Pierre donc, au lieu de se rendre auprès du roi comme il l'avait promis, reprit les armes. Attaqué par le roi sur la Loire, il chercha à l'arrêter encore par des députations. Mais en même temps il négociait avec le roi d'Angleterre, et, lui-même se rendait à Portsmouth pour l'amener en France. La fortune le desservit encore en cette rencontre. Cette fois, en effet, le roi d'Angleterre était tout disposé à passer le détroit ; il était venu à Portsmouth pour s'embarquer, mais les vaisseaux qu'il y croyait trouver faisaient défaut : négligence que le roi rapporta à la trahison de son chancelier Hubert du Bourg, et qui faillit dès lors causer sa disgrâce. Le roi voulait donner des ordres pour rassembler la flotte qu'il n'avait pas. Mais à quoi pouvait-il aboutir dans cette précipitation ? Mauclerc se trouva réduit à le prier lui-même de remettre son armement à l'année suivante. Mieux valait ajourner l'entreprise et qu'elle fût décisive. Afin d'y intéresser plus fortement Henri III, il lui fit hommage pour la Bretagne.

En faisant cet hommage Pierre Mauclerc oubliait deux choses : c'est que le comté n'était pas à lui, mais à son fils ; et que personne en Bretagne ne se souciait de devenir Anglais. On n'était pas beaucoup mieux disposé à le soutenir dans sa guerre contre saint Louis. Les États de Bretagne, convoqués dans ce dessein à Redon, répondirent à sa demande de secours en réclamant l'abolition de diverses ordonnances.

Cet ajournement des Anglais et cette opposition de la Bretagne auraient pu le mettre dès ce moment dans un grand embarras, si une diversion puissante n'était venue à son aide.

Le comte de Champagne était plus que jamais odieux aux barons. Attaqué par eux ; il n'avait été sauvé tout récemment que par l'intervention du roi qui réclamait de tous, sous peine de forfaiture leur concours pour sa guerre à lui contre le comte de Bretagne. Ils avaient obéi, on a vu de quelle façon vraiment dérisoire ; mais ils ne pardonnaient pas à Thibaut d'y être venu, lui, en telle force, que Bellesme avait succombé. Ils résolurent donc de se venger. Ils reprenaient contre lui l'accusation d'avoir empoisonné Louis VIII. Ils accusaient la reine d'une sorte de complaisance à l'égard du coupable, sinon du crime, pour n'avoir pas voulu qu'on recourût au duel judiciaire afin de le prouver. Ils parlaient des droits d'Alix, reine de Chypre, fille aînée de l'ancien comte de Champagne Henri II.

Thibaut III, père de Thibaut IV, n'était devenu comte de Champagne que par l'abandon que lui en avait fait Henri II, son frère allié, partant pour la Terre Sainte. Henri II n'en était pas revenu ; il y avait épousé Isabelle, fille d'Amaury, et par elle était devenu roi de Jérusalem. Mais d'un premier mariage il avait eu deux filles : Alix qui fut mariée au jeune roi de Chypre, et Philippa qui épousa

Érard de Brienne ; or, elles pouvaient faire revivre les droits de leur père sur son ancien comté. La plus jeune avait la première suscité le débat : Érard de Brienne ne l'avait pas épousée pour autre chose (1215). Revenue en France (1216), elle disputa le Comté au jeune Thibaut, encore mineur, contestation qui se termina par une transaction (2 novembre 1221). C'étaient maintenant les droits de sa sœur aînée que l'on prétendait relever. Pierre Mauclerc se serait bien chargé de les faire valoir personnellement en épousant la princesse devenue veuve ; mais ce projet de mariage, tant à redouter, et de Thibaut et du roi lui-même, fut déconcerté par Grégoire IX qui l'interdit pour cause de parenté (4 juillet 1229). La cause d'Alix n'était d'ailleurs qu'un prétexte pour les seigneurs. Mais Blanche, au risque de donner plus de force encore aux calomnies dont elle était l'objet, ne pouvait pas laisser succomber le comte de Champagne, car c'est pour la cause du roi qu'il s'était compromis. Elle mena saint Louis à Troyes, et c'est de là qu'usant tout à la fois et du prestige que la présence du roi n'avait pas perdu, et d'un habile système de concession, elle décida les barons à se retirer.

Pour la plupart ce n'était qu'une trêve ; et après le départ du roi le comte de Champagne dut déployer une grande activité à se gagner quelques-uns des seigneurs du voisinage, à s'assurer de ses propres vassaux. Là ses ennemis étaient bien résolus à recommencer l'année suivante. Une circonstance ajourna encore leur dessein.

Le plan du comte de Bretagne s'exécutait. Henri III, selon qu'il en était convenu, avait réuni une armée. Il avait pris terre à Saint-Malo où Pierre Mauclerc l'avait reçu avec de grands honneurs : quelques seigneurs de Bretagne y vinrent aussi lui faire hommage ; et de Saint-Malo il se rendit à Nantes où il comptait voir se rassembler les grandes forces qu'on lui avait promises. Cette menace donnait à saint Louis le droit de convoquer tous ses barons. Les ennemis du comte de Champagne durent se rendre comme les autres à cet appel, et on les trouve avec Thibaut dans l'armée que le roi conduisit sur la Loire. Saint Louis vint à la Flèche, à Angers, à Ancenis : là sur le sol même de la Bretagne, il déclarait dans une assemblée de barons bretons, Pierre Mauclerc déchu de ses droits, et recevait d'eux le serment de ne faire ni paix ni trêve avec les Anglais, ni avec leur comte sans qu'il y consentît (juin 1230).

Ce n'est pas ce qu'Henri III, arrivant en Bretagne, avait attendu. Il était toujours à Nantes, et à défaut de seigneurs bretons il voyait quelques renégats normands venir lui faire hommage et le presser de marcher sur la Normandie, cette province dont il ne cessait pas, quand il était en Angleterre, de rêver la conquête. Mais il jugea qu'il n'en était pas saison, et loin de hasarder cette

RÉGENCE DE BLANCHE DE CASTILLE

offensive il s'en alla par le Poitou dans sa terre de Gascogne, comme pour s'assurer qu'on ne la lui prendrait pas. Après quoi il revint à Nantes où il resta dans l'inaction, attendant vainement les forces qu'on lui avait fait espérer.

Saint Louis lui-même n'avait pas pu aller plus loin. Les alliés secrets du comte de Bretagne ne l'avaient suivi que malgré eux, et pour ne pas perdre leur fief ; mais les quarante jours du service féodal expirés, ils lui avaient demandé congé ; et le roi, ne pouvant le leur refuser, avait dû aussi faire retraite. Les barons, rendus à eux-mêmes, reprirent donc leur projet contre celui dont ils étaient les compagnons naguère ; et deux armées menacèrent à la fois la Champagne : l'une au nord, comprenant les comtes de Boulogne, de Guines et de Saint-Pol ; l'autre au sud, formée par le duc de Bourgogne et les seigneurs de cette région. Avant d'entrer dans le pays, le comte de Boulogne, oncle du roi, envoyait, selon le thème reçu dans la ligue, deux de ses chevaliers défier Thibaut, comme empoisonneur de son frère. Les droits de la reine de Chypre étaient l'autre prétexte mis en avant. Le duc de Bourgogne ravagea tout le pays jusqu'à Troyes, l'armée du Nord forçant la Marne prit Epernay, Vertus. Le comte de Champagne avait rallié ses troupes autour de Provins qu'il avait particulièrement fortifié. Battu, il ne songea plus à lutter par lui-même et abandonnant son pays à la discrétion des ennemis, il courut à Paris implorer le secours du roi.

La résistance de Troyes qui, pour mieux se défendre, appela dans ses murs, le sénéchal Simon, sire de Joinville, père de l'historien, donna au roi le temps d'arriver. Dès que l'armée royale, qui comptait dans ses rangs le duc de Lorraine, fut à quatre lieues de Troyes, Blanche envoya sommer les barons d'apporter, s'ils avaient à se plaindre du comte, leur requête aux pieds du roi. Ils lui répondirent avec mépris qu'ils ne plaideraient point devant elle, ajoutant par une grossière insulte que les femmes n'avaient que trop l'habitude d'accorder leurs préférences à celui qui avait tué leur mari ! Mais ce mépris pour la reine n'empêchait pas qu'ils ne respectassent la royauté. Ils voulaient tout combattre sauf le roi. Ils le priaient de se retirer de sa personne, offrant de livrer la taille au comte de Champagne, au duc de Lorraine, à tout le reste de l'armée royale, avec trois cents chevaliers de moins qu'ils n'en auraient devant eux. Le roi fit réponse qu'ils ne combattraient pas ses troupes sans qu'il fût là. Alors, voulant le désarmer, ils proposèrent un arrangement au nom de la reine de Chypre, cause apparente de leur intervention dans le pays. Mais le roi répondit fièrement qu'il n'entendrait à nulle paix ni ne souffrirait que le comte de Champagne y prêtât l'oreille, tant qu'ils n'auraient pas vidé le comté de Champagne. Cette ferme déclaration ébranla les alliés. Le comte de Boulogne céda le premier. La reine, dit-on, lui avait fait savoir que les barons se jouaient

de lui en le flattant de la régence, qu'il s'agissait, non d'un autre régent, mais d'un autre roi, et qu'en restant près d'eux il ne faisait que servir de masque et même d'instrument à leur projet de déposséder sa propre race. Le comte déclara dans le conseil sa résolution de revenir au roi, et quittant le camp des alliés, il se présenta à saint Louis qui le reçut avec honneur dans sa tente. Les autres n'osèrent pas garder leur position devant Troyes. Ils allèrent se loger à Isle où l'armée royale les suivit, puis à Jully, et, craignant qu'elle ne les y suivît encore, à Chaource et enfin à Laignes qui était au comte de Nevers.

Le roi les ayant mis hors de la Champagne ne demandait plus qu'à les accorder avec Thibaut. Les préliminaires de la paix furent arrêtés le 25 septembre, et diverses conventions l'établirent avant le mois de décembre suivant. Le roi d'Angleterre n'attendit pas qu'elle fût définitivement conclue. Dès le mois d'octobre, quand il vit les barons de France se rapprocher, il regagna son île, laissant une petite troupe en Bretagne : triste résultat d'une campagne où il n'avait obtenu des Anglais tant d'argent qu'en leur faisant espérer la conquête de la Normandie !

Mauclerc pouvait maintenant voir le péril où il s'était jeté par sa politique remuante. Le roi dont il s'était fait le vassal était parti, et il se voyait de plus en plus délaissé de ses propres vassaux. Doublement dégagés et par l'acte de Pierre et par la déclaration de saint Louis, les barons de Bretagne faisaient hommage au roi de France jusqu'à ce que le fils de Mauclerc, leur vrai comte, eût ses vingt et un ans. Saint Louis n'avait plus qu'à se présenter en Bretagne pour prendre, à ce titre, possession du pays : rien n'était capable de lui faire obstacle. Mais le pape voulait prévenir toute cause nouvelle de conflit entre la France et l'Angleterre, et saint Louis, par nature, désirait la paix. La médiation du comte de Dreux, frère de Pierre, et malgré cela fidèle, dès l'origine, à la cause du roi, lui fit obtenir une trêve (juillet 1231) qui donna du repos au pays jusqu'en 1234.

Dès l'année 1232 on l'avait pu croire fort compromise. Le comte de Champagne, en 1231, avait perdu Agnès de Beaujeu, sa seconde femme. On eut l'idée de lui faire épouser Yolande, fille du comte de Bretagne : alliance qui, vu la nature des deux personnages, devait avoir pour résultat d'entraîner Thibaut dans le parti du comte de Bretagne bien plus que de ramener Pierre Mauclerc dans celui du roi. Blanche, justement effrayée, obtint de Grégoire IX une bulle qui interdisait ce mariage pour cause de parenté. Toutes choses étaient convenues. Pierre Mauclerc avait amené sa fille à l'abbaye de Valsecret où les noces allaient se célébrer. On n'attendait plus que Thibaut, et il partait pour s'y rendre, quand il fut rejoint par le messager du roi. Le roi lui faisait dire que s'il épousait la fille d'un homme dont la couronne avait tant à se plaindre,

RÉGENCE DE BLANCHE DE CASTILLE

tout ce qu'il avait en France serait confisqué. Thibaut s'en revint à Château-Thierry.

Ce fut un coup sensible pour Pierre Mauclerc et pour les membres et les alliés de sa maison, qui comptaient parmi les premiers de France ; et leur colère fut extrême lorsque trois mois après, comme pour mieux consommer cette rupture, Thibaut épousa Marguerite, fille d'Archambaud de Bourbon.

Le comte de Bretagne et les barons de son parti ne reprirent pas les armes contre la France, mais ils firent revenir celle dont le nom avait déjà été mis en avant par eux dans leurs précédentes luttes avec le comte de Champagne, la reine de Chypre, Alix ; et sa présence dans le pays pouvait lui rallier tous ceux qui avaient à se plaindre de Thibaut. Heureusement pour Thibaut, il trouvait appui dans le Saint-Siège qui contestait la légitimité du mariage d'où Alix était issue et qui défendit à la reine de faire valoir, et à tout autre de reconnaître ses prétentions au comté de Champagne, avant que cette question ait été décidée. Dans cette situation la reine de Chypre avait tout intérêt à transiger, et d'autres causes devaient l'y porter encore : en la même année 1234, elle voyait mourir le comte de Boulogne, son principal soutien comme ennemi de Thibaut, elle voyait Thibaut lui-même, réconcilié avec ses principaux ennemis, arriver par la mort de son oncle Sanche au trône de Navarre.

La reine de Chypre renonça donc à tout ce qu'elle pouvait prétendre en Champagne (septembre 1234), agréant les offres des représentants de Thibaut : 2000 livres tournois de rente en fonds de terre et 40 000 livres une fois payés ; et Thibaut n'ayant pas ces 40 000 livres, saint Louis les donna en sa place pour prix de la mouvance des comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre et de la vicomté de Châteaudun, pays qui dès ce jour entrèrent dans le domaine de la couronne (novembre 1234).

Avant la conclusion de cet acte un autre de la plus grande importance pour la vie et pour le règne même de saint Louis venait de s'accomplir. Saint Louis avait épousé Marguerite, fille aînée du comte de Provence.

Ce mariage qui fit le bonheur du roi n'était pas moins heureux pour le royaume. La Provence relevait encore officiellement de l'empire ; mais sa position et ses rapports habituels la rapprochaient de la France ; et si ce n'était pas encore l'union, c'était un lien de plus entre les deux pays. La maison de Provence y trouvait elle-même honneur et profit à la fois. Il ne lui était pas indifférent de s'allier de la sorte au roi de France, arbitre naturel de ses démêlés avec le comte de Toulouse ; et l'honneur seul qu'elle en retirait était un avantage qui n'avait pas échappé à Bornée, conseiller tout puissant de Raymond Bérenger. Comme il le pressait de donner à Marguerite une grosse dot, une dot qui paraissait au comte dépasser ses moyens (car il avait quatre filles à marier) ;

« Comte, laissez-moi faire, lui dit-il, si vous établissez hautement votre aînée, vous marierez plus facilement les autres ».

Le comte donna à Marguerite 10 000 marcs. Il est vrai que 2000 seulement étaient payés en 1238, et que les 8000 autres restaient dus à saint Louis en 1266.

Marguerite fut amenée à Sens avec une suite où l'on comptait six troubadours et le ménestrier du comte de Provence. Le mariage y fut célébré le 27 mai 1234, et le lendemain, jour de l'Ascension, la jeune princesse fut couronnée dans la cathédrale. Puis le roi l'emmena à Paris où, son entrée se fit au milieu des acclamations populaires. Des tournois, des réjouissances publiques ajoutèrent à la solennité de ce jour.

Marguerite apporta la joie dans l'intérieur de saint Louis, joie qui ne fut pas sans trouble et sans traverses : non pas que les deux époux aient jamais été l'un à l'autre une cause d'affliction ; mais la jeune reine avait pris dans le cœur du roi une place que la reine Blanche avait jusque-là occupée sans partage, et l'amour maternel ne se résignait pas volontiers à cette sorte de déchéance. Blanche eût volontiers disputé aux jeunes époux ce que leur devoir ne leur réservait pas absolument. On sait par Joinville à quelles ruses innocentes ils recouraient pour étendre les limites de cette vie intime, et avec quelle peine ils en dérobaient les chastes épanchements à la jalouse surveillance de la reine mère : « Les duretés que la reine Blanche fit à la reine Marguerite furent telles, dit-il, que la reine Blanche ne voulait pas souffrir, autant qu'elle le pouvait, que son fils fût en compagnie de sa femme, si ce n'est le soir quand il allait coucher avec elle. Les logis là où il plaisait le mieux de demeurer, pour le roi et la reine, c'était à Pontoise, parce que la chambre du roi était au-dessus et la chambre de la reine au-dessous. Et ils avaient ainsi accordé leur besogne, qu'ils tenaient leur parlement dans un escalier tournant, qui descendait d'une chambre dans l'autre ; et ils avaient leur besogne si bien arrangée, que quand les huissiers voyaient venir la reine dans la chambre du roi son fils, ils frappaient la porte de leurs verges, et le roi s'en venait courant dans sa chambre, pour que sa mère l'y trouvât ; et ainsi faisaient à leur tour les huissiers de la chambre de la reine Marguerite quand la reine Blanche y venait, pour qu'elle y trouvât la reine Marguerite. Une fois le roi était auprès de la reine sa femme, et elle était en très grand péril de mort, parce qu'elle était blessée d'un enfant qu'elle avait eu. La reine Blanche vint là et prit son fils par la main, et lui dit : "Venez-vous en, vous ne faites rien ici". Quand la reine Marguerite vit que la mère emmenait le roi, elle s'écria : "Hélas ! vous ne me laisserez voir mon seigneur ni morte ni vive". Et alors elle se pâma, et l'on crut qu'elle était morte ; et le roi, qui crut qu'elle se mourait, revint, et à grand peine on la remit à point (ch. CXIX). »

III. *FIN DES GUERRES DE BARONS. AFFAIRES INTERIEURES : L'UNIVERSITE, L'ARCHEVEQUE DE ROUEN, L'EVEQUE DE BEAUVAIS*

Avant de résigner ses pouvoirs, Blanche eut encore l'honneur de mettre fin pour toujours à ces guerres de barons qui avaient eu pour objet de les lui disputer.

La trêve conclue avec la Bretagne était expirée ; le jeune roi avait repris les armes, et le comte, au dire de Matthieu Paris, lui avait fait subir un échec en s'emparant par surprise de ses bagages. Mauclerc ne s'aveuglait pourtant pas sur ce succès. Il savait qu'avec les dispositions des Bretons, il se soutiendrait difficilement si le roi d'Angleterre ne lui venait en aide ; mais Henri III s'était borné à envoyer en Bretagne 60 chevaliers et 2000 Gallois ; et saint Louis, faisant appel aux barons, aux prélats et aux principales communes de son royaume, avait mis une armée puissante en campagne. Mauclerc n'avait qu'à se soumettre, si le roi d'Angleterre ne venait : il obtint de saint Louis une suspension d'armes jusqu'à la Toussaint. Si le roi d'Angleterre venait en personne, il promettait de remettre toute la Bretagne aux mains du roi ; et il lui abandonnait dès ce moment trois places en garantie de sa parole (août 1234).

Il n'y avait pas de temps à perdre. Pierre se rendit immédiatement en Angleterre, afin de plaider lui-même sa cause. Mais n'obtenant rien qui le satisfît, il repassa le détroit, résolu à se mettre à la merci du roi. Matthieu Paris, mettant en scène l'exécution de ce dessein, raconte que Pierre vint la corde au cou se jeter aux pieds du roi qui, par grâce, lui laissa la vie. Aucun de nos historiens ne confirme ce récit. Il est à croire que Pierre, dépouillé de la tutelle de son fils par l'arrêt de 1231, vint acquiescer au jugement qui l'en privait ; et il est certain que le roi la lui rendit pour qu'il l'exerçât jusqu'à la majorité du jeune comte. Mauclerc devait alors, passer en Palestine pour y combattre les infidèles pendant trois ans. Par un autre acte, daté de Paris, il prêtait serment au roi et à sa mère, reconnaissant ainsi la régence de Blanche au moment où elle allait finir. Enfin, comme gage de sa fidélité et pour satisfaction de tant de révoltes, il cédait au roi Bellesme, Saint-Jacques de Beuvron et La Perrière en Perche (novembre 1234).

Pierre s'était réconcilié avec le roi ; restait à régler ses rapports avec ceux de ses barons qui étaient en querelle avec lui : car un grand nombre, on l'a vu, obéissant à l'invitation du roi, avaient cessé de le reconnaître, et plusieurs comme les sires de Léon et de Tréguier, profitant de la circonstance, prétendaient avoir des droits qui les faisaient presque indépendants : droits de haute justice, droits de fortifier comme ils l'entendaient leurs châteaux, sans parler du droit de bris. Guiomar de Léon, montrant un de ses rochers, disait

qu'il avait là une pierre plus précieuse que les plus riches pierreries, attendu qu'elle lui valait 50 000 livres, bon an mal an. Mandore s'étant engagé à se soumettre, pour tous ces différends, à l'arbitrage de saint Louis, le roi fit faire partout des informations. Diverses transactions particulières montrent avec quelle sollicitude il s'enquit des droits de chacun, et s'efforça de tout apaiser.

Plusieurs de ces actes se rapportent au gouvernement personnel de saint Louis qui accomplit ses vingt et un ans le 25 avril 1235. Mais jusque-là bien que son nom figure généralement seul dans les titres, il faut voir la main de sa mère, puisqu'elle avait de droit le gouvernement ; et l'on a vu avec quelle habileté elle l'avait exercé, et quels résultats elle avait obtenus : l'autorité royale affermie contre les prétentions des barons ; ceux qui la défendaient soutenus eux-mêmes et agrandis, ceux qui l'attaquaient humiliés : témoin d'une part le comte de Champagne et de l'autre le comte de Bretagne ; et le roi d'Angleterre, qui espérait tant de ces troubles, ne venait en France que pour mieux constater, par cette intervention stérile, son impuissance à y rien changer. La France non-seulement n'avait rien perdu pendant cette période critique, mais elle avait gagné. Elle avait gagné au traité de Paris (1229) l'héritage du comte de Toulouse pour un des frères du roi, héritage qu'il ne devait recueillir que pour le transmettre bientôt après à la couronne ; et cette grande succession allait consommer d'une manière paisible cette union du midi et du nord de la France, commencée sous de si sanglants auspices par la guerre des Albigeois. Elle avait, en dernier lieu, unit en maintenant le comte de Champagne dans son pays et l'aidant à prendre possession de la Navarre, obtenu de lui la mouvance de quatre comtés qui arrondissaient le domaine royal au cœur même de la France. Mais là ne s'était point bornée l'action de Blanche ; et sa politique à l'intérieur comme au dehors avait montré tout à la fois une énergie et une modération qui préludaient dignement au gouvernement personnel de saint Louis.

Au dehors, la querelle de Grégoire IX et de Frédéric II, sur laquelle nous aurons à revenir, n'altéra pas les bons rapports qu'elle avait avec ces deux puissances. Reprenant des négociations déjà engagées par Louis VIII, elle traitait avec Frédéric quoique excommunié, et obtenait de lui la promesse qu'il ne laisserait aucun prince allemand faire alliance avec le roi d'Angleterre contre la France (1232). Elle se maintenait dans les meilleurs termes avec Grégoire IX et fit si bien que le pape finit par consentir (1234) à restituer au comte de Toulouse les terres que ce dernier avait possédées au delà du Rhétie et cédées au Saint-Siège par le traité de Paris (marquisat de Provence).

A l'intérieur, tout en respectant les privilèges du clergé, elle n'avait jamais souffert qu'il les outrepassât ; quand il s'éleva des conflits, ce n'est pas elle qu'on pourrait accuser d'avoir laissé l'un des pouvoirs céder à l'autre. Un

RÉGENCE DE BLANCHE DE CASTILLE

regrettable incident avait marqué les premières années de sa régence. En 1229, quelques écoliers ayant maltraité, un jour de mardi gras, des habitants du faubourg Saint-Marcel, le doyen de Saint-Marcel avait porté plainte à l'évêque et au légat qui s'en remirent à la justice royale ; et les archers, envoyés pour arrêter les coupables, s'étaient jetés sur les premiers qu'ils rencontrèrent, frappant, tuant, comme s'il suffisait à la justice que du sang fût versé pour le sang qui avait été répandu. Les régents se plaignirent, et leur plainte n'ayant pas été accueillie, ils résolurent de suspendre leurs cours ; puis n'obtenant rien de plus, ils se dispersèrent, maîtres et écoliers. La reine, justement jalouse de maintenir, d'étendre même son droit à faire la police, aurait dû se dire qu'elle ne l'affaiblissait pas en châtiant les agents qui l'avaient si mal servie. Les suites menaçaient d'être désastreuses. L'Université de Paris était dissoute ; Reims, Angers, Orléans, Toulouse, l'Angleterre même, l'Espagne et l'Italie en recueillirent les débris. Les peines décrétées contre les absents soit par le roi, soit par les évêques, étaient impuissantes à les ramener. Blanche en revint aux moyens de conciliation et le pape seconda entièrement ses vues. Les maîtres, cédant à cette autorité, reprirent le chemin de Paris. Le roi les reçut avec bonté. Il leur assura les réparations qui leur étaient dues ; il garantit la paix et la sécurité du côté des bourgeois ; mais on ne les dispensa pas de satisfaire eux-mêmes pour le mal dont les bourgeois avaient eu à souffrir.

Deux autres exemples montrèrent jusqu'où pouvaient aller, même sous une pieuse reine, saint Louis étant presque majeur, les conséquences d'une trop étroite union de l'Église et de l'État. Ici pourtant il faut le dire, la façon d'agir de Blanche fait plus penser à Henri II son aïeul qu'à son fils saint Louis.

L'archevêque de Rouen, Maurice, homme d'une vertu austère et d'une inépuisable charité, avait cassé une élection d'abbesse et nommé d'office à la place. Il excédait son droit. Les religieuses en appelèrent au roi qui cita le pontife devant lui et, sur son refus de comparaître, saisit son temporel. L'archevêque y répondit en mettant son diocèse en interdit. Il fallut que le pape intervînt pour faire rendre au prélat ses biens et au peuple sa religion confisquée ainsi par représailles (1233).

L'autre affaire relative à l'évêque de Beauvais fut plus grave encore.

L'évêque de Beauvais était en même temps comte de Beauvais ; il réunissait le pouvoir temporel au pouvoir spirituel dans sa ville épiscopale, et cela de l'aveu des rois eux-mêmes. Pourtant l'autorité royale n'avait pas renoncé à y pénétrer. En 1231, un différend s'étant élevé au sein de la commune, Blanche en prit occasion d'y nommer un maire au nom du roi ; et elle nomma un bourgeois de Senlis. L'étranger, l'élu du roi, n'était guère mieux vu du peuple que de l'évêque. Une émeute éclata dans la ville, le maire fut traîné par les rues

avec insulte ; on disait même qu'il était tué. Blanche résolut de mener le roi à Beauvais pour rétablir l'ordre troublé et sous ce prétexte relever l'autorité royale méconnue. En vain l'évêque de Beauvais demandait-il qu'on respectât sa justice. Il ne la faisait guère respecter lui-même, puisqu'il laissait les coupables impunis ; on le soupçonnait même d'être d'accord avec eux.

Le roi et la reine vinrent donc à Beauvais, malgré l'évêque, s'établirent à l'évêché, et nonobstant les réclamations du prélat qui demandait que la justice fût rendue sinon par lui, du moins en son nom, on assigna les prévenus au tribunal du roi. Les plus coupables furent pendus, leurs maisons détruites, et la foule des autres, jusqu'à quinze cents, jetés en prison ou bannis. Ce n'est pas tout. Au départ, l'évêque fut sommé de payer quatre-vingts livres parisis pour les frais du roi ; et comme il demandait un délai, on saisit ses biens.

Il y avait assurément dans tout cela une raideur où l'on reconnaît plus la main de Blanche que de son fils, quoiqu'elle s'autorisât de son nom et de sa présence. L'évêque porta plainte au concile provincial tenu à Noyon par l'archevêque de Reims. On députa au roi sans rien obtenir, et après enquête et monition l'évêque de Beauvais mit son diocèse en interdit, et l'archevêque de Reims toute sa province : décision qui provoqua des résistances dans le clergé lui-même ; et plusieurs chapitres refusèrent de s'y soumettre, alléguant que n'ayant pas été appelés au Concile, ils n'y étaient pas obligés. Ce fut encore le pape qui vint tempérer ces excès et travailler à la réconciliation.

L'évêque de Beauvais leva l'interdit ; mais il mourut avant que l'accord fût complet ; et le différend fut repris après lui, car il tenait aux choses plus encore qu'aux personnes. C'est saint Louis, dans le plein exercice de sa puissance, qui par son respect pour tous les droits, pour ceux des autres autant que pour les siens, mit un terme à ce dommageable conflit.

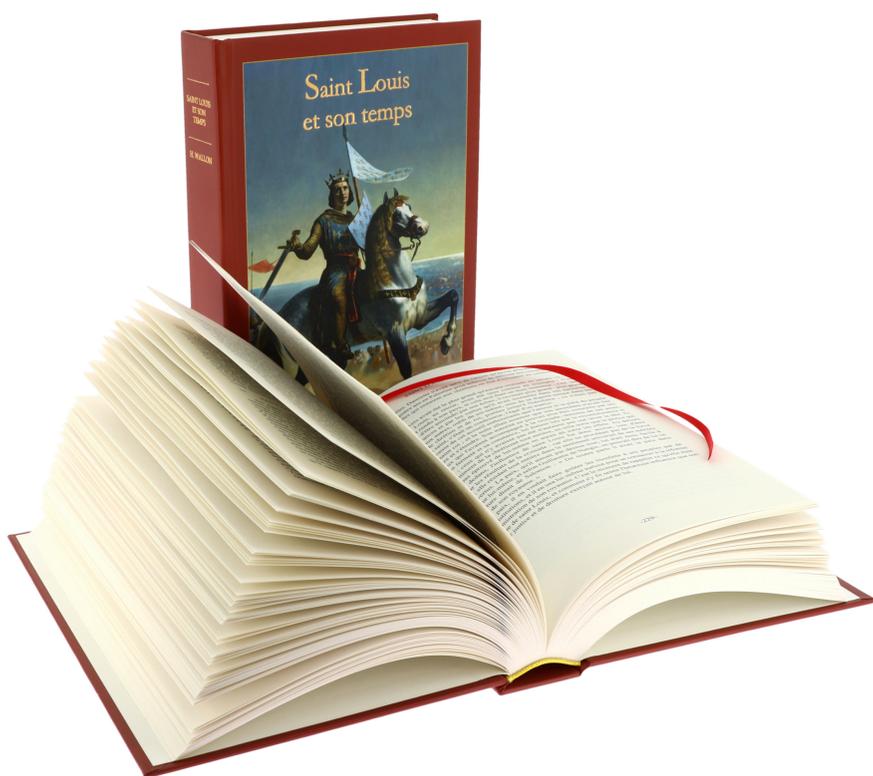
Tant que Blanche de Castille a tenu les rênes de l'État, nous avons laissé saint Louis sur l'arrière-plan, n'attirant vers lui l'attention que dans les cas où il payait de sa personne, comme il faisait dans ces guerres de barons qui venaient de prendre fin. Maintenant que son âge fait remettre le pouvoir entre ses mains, il convient de faire un peu plus connaissance avec lui-même, et de voir comment s'étaient développées dans son âme, comment se manifestaient dans sa conduite les vertus qui allaient présider à son gouvernement.

TABLE DES MATIERES

PREFACE.....	1
INTRODUCTION	3
<i>Chapitre 1</i> RÉGENCE DE BLANCHE DE CASTILLE	21
<i>Chapitre 2</i> VERTUS CHRÉTIENNES DE SAINT LOUIS	41
<i>Chapitre 3</i> GOUVERNEMENT PERSONNEL DE SAINT LOUIS. LA QUERELLE DU SACERDOCE ET DE L'EMPIRE. LES CROISADES....	53
<i>Chapitre 4</i> LIGUE DE PLUSIEURS SEIGNEURS ET DU ROI D'ANGLETERRE CONTRE SAINT LOUIS	79
<i>Chapitre 5</i> PÉRILS DE LA CHRÉTIENTÉ À L'INTÉRIEUR ET AU DEHORS. INNOCENT IV ET FRÉDÉRIC II. CONCILE DE LYON	99
<i>Chapitre 6</i> SUITE DU CONCILE DE LYON	113
<i>Chapitre 7</i> PREMIÈRE CROISADE DE SAINT LOUIS.....	135
<i>Chapitre 8</i> BATAILLE DE MANSOURA	151
<i>Chapitre 9</i> LA CAPTIVITÉ DE SAINT LOUIS	173
<i>Chapitre 10</i> SAINT LOUIS EN PALESTINE (1250-1251).....	191
<i>Chapitre 11</i> SAINT LOUIS EN PALESTINE (1251-1254).....	209
<i>Chapitre 12</i> RETOUR DE SAINT LOUIS	221
<i>Chapitre 13</i> GOUVERNEMENT DE SAINT LOUIS. LA ROYAUTÉ. LE CLERGÉ.....	231
<i>Chapitre 14</i> LA NOBLESSE	247
<i>Chapitre 15</i> LES VILLES ET LES CAMPAGNES.....	257
<i>Chapitre 16</i> ADMINISTRATION GÉNÉRALE. - FINANCES.....	267
<i>Chapitre 17</i> ORGANISATION MILITAIRE	283
<i>Chapitre 18</i> ORGANISATION JUDICIAIRE.....	295
<i>Chapitre 19</i> LES LETTRES ET LES SCIENCES AU TEMPS DE SAINT LOUIS. L'ENSEIGNEMENT ET LES GENRES DE LA PROSE.....	319
<i>Chapitre 20</i> LES LETTRES ET LES SCIENCES DU TEMPS DE SAINT LOUIS. LA POÉSIE.....	341

<i>Chapitre 21</i> LES BEAUX-ARTS AU TEMPS DE SAINT LOUIS	371
<i>Chapitre 23</i> SAINT LOUIS AVANT SA DERNIÈRE CROISADE.....	425
<i>Chapitre 24</i> DERNIÈRE CROISADE	441
TABLE DES MATIERES.....	467
EDITIONS PHOENIX	469

Découvrez la suite de *Saint Louis et son temps* en achetant le livre !



Editions Phoenix

Collection Histoire

1. *Histoire de France*, Jacques Bainville
2. *Napoléon*, Jacques Bainville
3. *Clovis*, Godefroid Kurth
4. *Histoire de la Révolution Française*, François-Auguste Mignet
5. *Charlemagne*, Arthur Kleinclausz
6. *Jeanne d'Arc*, Henri Wallon
7. *Le Siècle de Louis XIV*, Voltaire
8. *L'Épopée des Croisades*, René Grousset
9. *Philippe Auguste et son temps*, Achille Luchaire
10. *Vercingétorix*, Camille Jullian
11. *La Monarchie de Juillet*, Sébastien Charléty
12. *Saint Louis et son temps*, Henri Wallon



<https://editions-phoenix.fr/>